

Récapitulatif des réponses apportées aux revendications du Collectif du 5 février 2009

Etat au 13 mars 2009

Thèmes	S/Thèmes		Demandes du Collectif du 5 février 2009	Réponses des Socioprofessionnels	Réponses des Collectivités et des Parlementaires	Réponses de l'Etat	Accords
Baisses des prix	Grande distribution alimentaire Cf. Relevé de décision de la Commission prix signé le 12 mars	1	Mise en place par la grande distribution avant la fin du mois de février d'une liste de 100 familles de produits de première nécessité repérables par les consommateurs et qui seraient commercialisés partout en quantité suffisante à - 20 %.	Baisse immédiate de 20 % des prix sur un choix de 100 familles de produit soit, 400 articles répartis entre marques nationales, marques de distributeurs et 1er prix : - Baisse de 14% prise en charge par la Grande distribution - Baisse de 2% correspondant à une baisse du fret prise en charge par les opérateurs De plus, 102 articles Leader Price sont concernés Les parties conviennent que pour tout accord entériné par l'Etat ou du fait de toute évolution législative ou réglementaire relative à l'étude des prix des produits de 1ère nécessité, la Commission de suivi et de contrôle se réunira afin de traiter la question. Cf. Relevé de décision de la Commission prix signé le 12 mars	Engagement du Conseil Régional sur : - le maintien du taux d'octroi de mer régional à 1,5 % sur les produits exonérés - la baisse de 3 % sur l'octroi de mer		Accord immédiat
Baisses des prix	Production locale Cf. Relevé de décision de la Commission prix signé le 12 mars	2	Les produits locaux seront considérés hors du panel des produits dont la baisse de prix de 20% est demandée	Les produits locaux sont considérés hors du panel des produits dont la baisse de prix de 20% est demandée La grande distribution rappelle ses initiatives visant à favoriser une plus grande présence des produits locaux dans ses rayons. La Grande distribution prélève en effet sur ses importations de viande fraîche, 760 000 € qu'elle apporte au Comité de gestion de l'AMIV Cf. Relevé de décision de la Commission prix signé le 12 mars	Les Collectivités demandent aux socioprofessionnels de la grande distribution de mettre en place des actions concrètes visibles et mesurables en faveur de la production locale	2- Création, par l'Etat en 2009, d'une enveloppe de 13 M€ qui permettra de diminuer le coût des produits importés avec une priorité aux produits de première nécessité pour les produits de l'agriculture. L'Etat s'engage à mettre en place les moyens de contrôle pour que cette aide bénéficie directement aux consommateurs.	Accord immédiat

Récapitulatif des réponses apportées aux revendications du Collectif du 5 février 2009

Etat au 13 mars 2009

Thèmes	S/Thèmes		Demandes du Collectif du 5 février 2009	Réponses des Socioprofessionnels	Réponses des Collectivités et des Parlementaires	Réponses de l'Etat	Accords
Baisses des prix	Restauration scolaire	3	Création par l'Etat d'une enveloppe de 4 M€ pour augmenter de l'ordre de 20 % la prestation de restauration scolaire (PARS) en contrepartie d'un engagement des cantines d'offrir aux élèves plus de 50 % de produits issus de l'agriculture locale et à réduire les tarifs supportés par les familles. L'Etat formalisera, avec toutes les collectivités bénéficiaires de ce dispositif et la Chambre d'Agriculture, une convention permettant de vérifier la bonne répercussion pour les Martiniquais et pour l'économie agricole de cet engagement.		Il est proposé la mise en place d'un groupe de travail sous l'égide du Conseil Général constitué des gestionnaires des collèges, du CROUS, des communes fabricant les repas et des structures privées.	3. Augmentation de 20 % de la prestation de restauration scolaire (PARS) en contrepartie d'un engagement des cantines d'offrir aux élèves plus de 50 % de produits issus de l'agriculture locale et à réduire les tarifs supportés par les familles. L'Etat formalisera, avec toutes les collectivités bénéficiaires de ce dispositif et la Chambre d'Agriculture, une convention permettant de vérifier la bonne répercussion pour les Martiniquais et pour l'économie agricole de cet engagement.	Accord immédiat
Baisses des prix	TVA	4	Baisse ou suppression de la TVA		Engagement des parlementaires à proposer aux débats parlementaires sur la LODEOM la suppression, sinon la baisse de TVA		Accord pour discussion à court terme
Baisses des prix	Octroi de Mer	5	Baisse des prix de 20%	Engagement de la grande distribution à répercuter dans les prix de vente de l'intégralité des baisses qui pourraient intervenir sur les taux de l'octroi de mer.	Engagement du Conseil Régional sur : - le maintien du taux d'octroi de mer régional à 1,5 % sur les produits exonérés - la baisse de 3 % sur l'octroi de mer		Accord immédiat
Baisses des prix	Fret	6	Baisse des prix de 20%	Engagement de la SETNAM à baisser le coût du fret de 2% Engagement de la grande distribution à répercuter dans les prix de vente la totalité de la baisse du transport maritime			Accord immédiat
Baisses des prix	Droit de douane	7	Suppression du droit de douane de 2,5% destinée à financer les dépenses de l'Etat en Martinique		Engagement des parlementaires à obtenir la suppression de cette taxe	Engagement du Préfet à relayer cette demande auprès du Gouvernement	Accord pour discussion à court terme
Baisses des prix	Observatoire des prix	8	Veiller à la stabilité durable des prix	Cf. Relevé de décision de la Commission prix signé le 12 mars		10. Engagement de l'Etat à donner à l'Observatoire des prix les moyens nécessaires au contrôle de la formation des prix et faire toute la transparence grâce à un indicateur fondé sur les relevés de prix de 50 produits d'un chariot-type tous les 15 jours.	Accord immédiat

Récapitulatif des réponses apportées aux revendications du Collectif du 5 février 2009

Etat au 13 mars 2009

Thèmes	S/Thèmes		Demandes du Collectif du 5 février 2009	Réponses des Socioprofessionnels	Réponses des Collectivités et des Parlementaires	Réponses de l'Etat	Accords
Baisses des prix	Contrôle des prix	9	Veiller à la stabilité durable des prix	Cf. Relevé de décision de la Commission prix signé le 12 mars		11. Engagement de l'Etat à restructurer la DDCCRF pour créer une brigade de contrôleurs qui pourra contrôler et sanctionner les dérives à la demande des organisations représentatives des simples consommateurs (mise en place d'un numéro vert « SOS augmentation »). Chaque enquête fera l'objet d'une synthèse explicative fournie à chaque membre de l'Observatoire des prix. Quatre contrôleurs seront affectés au contrôle des prix	Accord immédiat
Baisses des prix	Double affichage	10	Affichage du prix producteur et du prix consommateur	Engagement de la Grande distribution à mettre en place le double affichage des prix des produits locaux Cf. Relevé de décision de la Commission prix signé le 12 mars			Accord immédiat
Baisses des prix	Rapport sur les carburants	11	Communication du rapport de la commission d'enquête sur le prix des carburants			Transparence sur le rapport de la commission d'enquête sur le prix des carburants (publication du rapport).	Accord immédiat
Baisses des prix	Carburant	12	Baisse des tarifs du carburant en fonction des conclusions du rapport			Baisse en février 2009 (Cf. arrêté préfectoral) des prix des carburants de 8 cts d'euros pour l'essence et de 10 cts d'euros pour le gazoil. Cette baisse anticipe les conclusions du rapport et devra être confrontée aux conclusions précises de la mission	Accord pour discussion à court terme
Baisses des prix	Gaz	13	Baisse immédiate du prix de la bouteille de gaz 12,5 kg à 15€			Baisse en février 2009 (Cf. arrêté préfectoral) de 1€ du prix de la bouteille de gaz de 12,5 kg. Baisse supplémentaire de 1 € en mars 09 (prix de la bouteille de gaz 18 €)	Accord pour discussion à court terme
Baisses des prix	Monopole	14	Traiter les situations de monopole			Engagement de l'Etat à vérifier les situations de monopole pouvant relever de l'article L 410-2 du code du commerce.	Accord pour discussion à court terme

Récapitulatif des réponses apportées aux revendications du Collectif du 5 février 2009

Etat au 13 mars 2009

Thèmes	S/Thèmes		Demandes du Collectif du 5 février 2009	Réponses des Socioprofessionnels	Réponses des Collectivités et des Parlementaires	Réponses de l'Etat	Accords
Télécom	Téléphonie mobile	15	<p>Suivant le principe d'un tarif au moins identique à celui pratiqué en France, le Collectif du 5 février exige :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la baisse immédiate de 50% du tarif des télécommunications, - la tarification à la seconde pour les offres prépayées (forfait) - la mise en place d'offres SMS illimitées vers tous les opérateurs, - répercussion sur le prix des terminaux les éventuels baisses d'octroi de mer et des frais d'approche soit environ 20 à 25 % du prix d'achat fournisseur en France 	<p>Les forfaits classiques de 30 mn jusqu'à 4h et les cartes prépayées étant déjà inférieurs à ceux pratiqués par les 3 opérateurs implantés en France (Bouygues Télécom, Orange France, SFR) sur des offres comparables, les opérateurs s'engagent à maintenir l'écart de prix avec la France</p> <p>Les opérateurs s'engage à répercuter toutes baisses éventuels des frais d'approche et d'octroi de mer sur le prix de vente des terminaux</p> <p>Les opérateurs mettront en œuvre, dès qu'elles seront connues, les décisions de l'ARCEP consécutives aux différentes actions annoncées par MM. Yves JEGO et Luc CHATEL, concernant les évolutions des prix de la téléphonie mobile Outre Mer.</p>		<p>7- Inscription dans la loi de la facturation à la seconde des télécommunications (pour une baisse des prix) et négociation d'une charte de baisse des prix avant la fin février avec tous les opérateurs de télécommunications.</p> <p>Le Secrétaire d'Etat à l'outre-mer s'engage à demander à l'ARCEP les conditions et les modalités de suppression de la notion de surtaxe liée au Roaming.</p>	Accord pour discussion à court terme

Récapitulatif des réponses apportées aux revendications du Collectif du 5 février 2009

Etat au 13 mars 2009

Thèmes	S/Thèmes		Demandes du Collectif du 5 février 2009	Réponses des Socioprofessionnels	Réponses des Collectivités et des Parlementaires	Réponses de l'Etat	Accords
Télécom	Téléphonie fixe : Abonnement social	16	<p>Etendre l'abonnement social aux minima sociaux, retraités, pensionnés, jeunes jusqu'à 25ans, salariés avec des revenus jusqu'à 1,4 SMIC en tant que de besoin. Il sera établi un contrat d'objectifs et une commission de suivi des actions (étude, communication...) visant à accroître le nombre d'abonnement social parmi les bénéficiaires potentiels ainsi qu'à identifier les nouvelles catégories de personnes à même de bénéficier de ces conditions :</p> <p>travailleurs pauvres, bénéficiaires du RSTA - salariés rémunérés au dessous de 1,4 SMIC - personnes âgées percevant une retraite en dessous du minimum vieillesse - bénéficiaires de l'allocation logement - allocataires de l'ASSEDIC indemnisé en dessous de 1,4 SMIC - personnes vivants en dessous du seuil de pauvreté - travailleurs indépendants et les petites exploitations agricoles - jeunes créateurs d'entreprises (pendant les deux premières années) - bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé (AAH)</p>	<p>L'application du tarif social est définie par le décret du 8 mars 1999.</p> <p>Les bénéficiaires de l'abonnement social sont ceux qui perçoivent l'allocation adultes handicapés, l'allocation solidarité spécifique et le revenu minimum d'insertion.</p> <p>Les organismes sociaux délivrent les attestations garantissant l'éligibilité des bénéficiaires.</p> <p>L'abonnement social est compatible avec les offres tarifaires, les services et les produits de France Télécom.</p> <p>Actuellement, 8000 personnes bénéficient de cet abonnement.</p> <p>France Télécom Orange s'engage à renforcer la communication sur l'abonnement social au sein de son réseau de distribution, afin que les clients aient une meilleure connaissance de ce dispositif, qui permet d'obtenir une réduction de 59% sur l'abonnement de la ligne téléphonique</p>		<p>Actuellement, 8000 personnes bénéficient de l'abonnement social. L'extension aux autres publics pourrait concerner 30 000 personnes supplémentaires.</p> <p>Le Préfet s'engage à relayer auprès du gouvernement la demande de l'extension aux autres publics éligibles</p>	Accord immédiat

Récapitulatif des réponses apportées aux revendications du Collectif du 5 février 2009

Etat au 13 mars 2009

Thèmes	S/Thèmes		Demandes du Collectif du 5 février 2009	Réponses des Socioprofessionnels	Réponses des Collectivités et des Parlementaires	Réponses de l'Etat	Accords
Télécom	Haut débit	17	<p>Baisse du coût de l'internet Haut Débit pour arriver à un prix mensuel plafond équivalent à celui pratiqué en France sur les produits et services identiques</p> <p>Augmentation des débits sur les offres pour arriver à des offres allant jusqu'à 10 mégabit</p> <p>Extension de la couverture Haut Débit à l'ensemble du territoire de la Martinique</p> <p>Des mesures urgentes sont à prendre sur la baisse des coûts de la collecte IP/ADSL et des liens Internet sur les câbles sous marins (demande à adresser à l'ARCEP)</p> <p>La baisse des tarifs doit permettre que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - chaque citoyen vivant à la Martinique accède à l'ensemble des produits et services liés à l'Internet - le poids du coût des télécommunications dans le budget des très petites entreprises devrait être réduit de manière à permettre une plus large utilisation <p>La suppression de la location des BOX après la période d'amortissement estimée à trois ans pourrait constituer un premier petit élément de la baisse des tarifs</p>	<p>France Télécom Orange précise que 97,4 % des lignes téléphoniques de la Martinique sont éligibles à une offre haut débit. Il reste environ 4000 lignes inéligibles au haut débit pour des raisons techniques.</p> <p>France Télécom Orange s'engage à accompagner l'extension de la couverture haut débit de la Martinique ainsi que la montée en débit du territoire, en étudiant l'implantation optimale d'infrastructures de proximité au bénéfice des foyers martiniquais non éligibles (Noeuds de raccordement d'Abonnés Zone d'Ombre) et répondant aux dispositions financières et réglementaires des marchés publics.</p> <p>France Télécom Orange s'engage à soutenir toute action publique susceptible de favoriser l'implantation de serveurs internet locaux afin de permettre une optimisation du débit en sortie de territoire et par la même occasion permettre l'obtention d'un levier supplémentaire pour abaisser l'impact des coûts du transport sur les câbles sous marins.</p>		<p>L'Etat s'engage à veiller au respect de la proportionnalité entre tarifs et services : à tarif égal, prestation égale. Dans le cadre du Contrat de Projet Etat Région et Département, l'Etat s'engage sur une enveloppe de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3,4 M€ pour le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans les entreprises du secteur. - 1 M€ pour accélérer le déploiement des infrastructures 	Accord pour discussion à court terme
Télécom	Enrichissement de l'offre	18		<p>France Télécom Orange s'engage à étudier dans les toutes prochaines semaines des services complémentaires (fixe ou internet) permettant d'enrichir ses offres actuelles à des prix abordables.</p>			Accord immédiat

Récapitulatif des réponses apportées aux revendications du Collectif du 5 février 2009

Etat au 13 mars 2009

Thèmes	S/Thèmes		Demandes du Collectif du 5 février 2009	Réponses des Socioprofessionnels	Réponses des Collectivités et des Parlementaires	Réponses de l'Etat	Accords
Banques	Tarifs	19	Baisse d'au moins 10% des tarifs 2008 (produits de paiement, agios, commission, frais de prêt, etc)	Chaque établissement financier a adressé aux représentants du collectif un courrier par lequel il s'engage à offrir immédiatement, si aucune date n'a été définie dans le courrier, soient des prestations à moindre coût pour tout ou partie de sa clientèle, soient des taux préférentiels pour certaines catégories de clientèle, soient des offres combinées. Cet engagement est annexé au présent protocole, en sont partie intégrante et est exécutoire selon les modalités définies ci-dessus. Pour respecter la concurrence entre établissements financiers, les récipiendaires s'engagent à ne pas en diffuser publiquement le contenu.	Observatoire des conditions bancaires dans les DOM mis en place le 05-02-09	6- Charte de baisse des tarifs bancaires avec les banques de la place (baisse moyenne de 5 à 25 % sur 5 produits de première nécessité.	Accord immédiat
Banques	Sociétés financières	20	Demande de rencontre avec les sociétés financières (SOMAFI et Crédit Moderne)			Réunion avec les sociétés financières (SOMAFI et Crédit Moderne) le 13 mars 2009.	Accord pour discussion à court terme
Banques	Transparence	21	Mise en place d'outils de contrôle de la tarification des services	En complément du fait que la tarification bancaire est réglementairement affichée dans chaque établissement et peut donc être consultée pour la clientèle, un Observatoire des Conditions Bancaires dans les Départements d'Outre Mer a été mis en place le 5 février 2009 par madame Lagarde, Ministre de l'Economie. Son administration a été confiée à l'ledom et ses conclusions seront publiques. Pour la Martinique elles seront transmises à l'Observatoire des Prix, et un comité de suivi sera mis en place à cet effet.	En complément du fait que la tarification bancaire est réglementairement affichée dans chaque établissement et peut donc être consultée pour la clientèle, un Observatoire des Conditions Bancaires dans les Départements d'Outre Mer a été mis en place le 5 février 2009 par madame Lagarde, Ministre de l'Economie. Son administration a été confiée à l'ledom et ses conclusions seront publiques. Pour la Martinique elles seront transmises à l'Observatoire des Prix, et un comité de suivi sera mis en place à cet effet.	4- Etude de l'IEDOM sur le coût des services bancaires et publicité des résultats 5- Contrôle des coûts des services bancaires par la DRCCRF et actualisation d'un tableau comparatif des services bancaires	Accord immédiat
Banques	Emploi et promotion des Martiniquais	22	Le collectif insiste sur la préférence régionale en matière d'embauche	5 banques sur 9 répondent que rien ne s'oppose, à compétence égale, qu'un candidat local soit préféré			Accord immédiat
Banques	Sortie de crise	23	Accompagnement de sortie de crise	Chaque établissement s'engage à offrir à sa clientèle particuliers, Entreprises, Professionnels, Associations et Agriculteurs des dispositifs d'accompagnement pour la sortie de crise.			Accord immédiat

Récapitulatif des réponses apportées aux revendications du Collectif du 5 février 2009

Etat au 13 mars 2009

Thèmes	S/Thèmes		Demandes du Collectif du 5 février 2009	Réponses des Socioprofessionnels	Réponses des Collectivités et des Parlementaires	Réponses de l'Etat	Accords
Assurances	Automobile des particuliers	24	Baisses pour les particuliers de 10 % jusqu'au groupe 10 CV et de 5 % au-delà	Réduction de 7% pour les véhicules jusqu'à 5Cv et 5% pour les véhicules de 6 et 7 Cv sous condition d'une année en portefeuille sans sinistre, pour les personnes bénéficiant des minima sociaux et/ou non imposables. Ces dispositions incluent les retraités relevant de ces conditions			Accord immédiat
Assurance	Jeunes conducteurs	25	Baisse de 50%	Réduction de 50% de la majoration jeune conducteur si le véhicule est d'au plus 5 CV. Cette disposition s'applique sur le contrat souscrit par le jeune conducteur à titre principal			Accord immédiat
Assurance	Responsabilité civile	26	Contrats de responsabilité civile pour les Association et nouveaux métiers	Les assureurs s'engagent à examiner avec attention les propositions responsabilité civile relevant des nouveaux métiers et des associations.			Accord pour discussion à court terme
Assurance	Cessions de créances	27	Abandon des exploits d'huissier	Les assureurs s'engagent à abandonner l'exploit d'huissier au bénéfice d'une simple lettre recommandée avec accusé de réception.			Accord immédiat
Assurance	Tarifs Professionnels	28	Baisse de 10 % pour les Transporteurs de marchandises et de voyageurs, engins de chantiers et Taxis collectifs	Réunion le vendredi 13 mars à 15h00 avec les sociétés concernées Cf. protocole			Accord pour discussion à court terme
Assurance	Créateurs d'entreprise	29	Tarifs particulier en faveur des Très Petites Entreprise, Petites Entreprises et Travailleurs Indépendants.	Les assureurs recommandent un effort tarifaire de - 10 % pour les créateurs d'entreprises individuelles tous statuts juridiques confondus, Par ailleurs, les assureurs signataires s'engagent à maintenir le même niveau de prime des entreprises individuelles lors de l'embauche du premier salarié si les autres éléments de tarification sont sans changement.			Accord immédiat
Assurance	Multirisque habitation	30	Baisse de la multirisque habitation pour particuliers	Réduction de 10% pour tous les locataires bénéficiaires des minima sociaux et /ou non imposables pour des unités d'habitation jusqu'à 4 pièces, Réduction de 5 % pour les propriétaires occupants (y compris LES) dans les mêmes conditions. Il est toutefois entendu que la non imposition ne peut être consécutive à une opération de défiscalisation.			Accord immédiat
Assurance	Bureau central des tarifications	31	Domicilier en Martinique le bureau central des tarifications	Les assureurs soutiennent l'initiative du Préfet pour localiser une section BCT en Martinique.		Le préfet s'engage à proposer la localisation d'une section BCT à la Martinique	Accord pour discussion à court terme

Récapitulatif des réponses apportées aux revendications du Collectif du 5 février 2009

Etat au 13 mars 2009

Thèmes	S/Thèmes		Demandes du Collectif du 5 février 2009	Réponses des Socioprofessionnels	Réponses des Collectivités et des Parlementaires	Réponses de l'Etat	Accords
Assurance	Assurance décennale	32	Créer pour les artisans du bâtiment un pool de souscription sur assurance décennale	A - Cinq opérateurs locaux principaux exercent sur ce marché constitué d'environ 4 000 entreprises artisanales du bâtiment. Ces opérateurs rappellent que les artisans formés et titulaires de diplômes (CAP ou BEP) ou justifiant d'une expérience professionnelle confirmée ne doivent pas rencontrer de difficultés de souscription. Par ailleurs, les assureurs s'engagent à participer, en liaison avec les fédérations professionnelles, à la mise en place de qualifications qui permettront aux bénéficiaires d'obtenir des conditions tarifaires préférentielles par rapport aux taux actuels du marché. Les principaux assureurs de ce marché offrent un dispositif de bonus permettant de réduire les primes dans le temps. Les assureurs soutiennent la démarche de réactivation de la section construction du BCT			Accord pour discussion à court terme
Assurance	Assurance décennale : code de bon usage	33	Créer pour les artisans du bâtiment un pool de souscription sur assurance décennale	B - Il est acté la constitution d'un groupe de travail paritaire sous l'égide de la Chambre des Métiers, co-présidé par M. Bernabé (représentant les assureurs) et un représentant à désigner par le Collectif. Ce groupe de travail sera chargé d'élaborer dans les meilleurs délais un code de bon usage de la mise en œuvre de la garantie décennale et de l'assurance construction en générale en Martinique			Accord pour discussion à court terme
Assurance	Promotion des martiniquais	34	Donner la priorité des offres de souscription à des courtiers martiniquais qui emploient des salariés martiniquais	Les parties sont d'accord sur la nécessité du maintien et de la création d'emplois en Martinique contribuant à la constitution d'une épargne locale. Par contre, il est observé une divergence sur le fait que les entreprises et les clients se déterminent librement dans le cadre de la libre concurrence et de la libre administration des entreprises sur le choix de leur intermédiaire			Accord immédiat

Récapitulatif des réponses apportées aux revendications du Collectif du 5 février 2009

Etat au 13 mars 2009

Thèmes	S/Thèmes		Demandes du Collectif du 5 février 2009	Réponses des Socioprofessionnels	Réponses des Collectivités et des Parlementaires	Réponses de l'Etat	Accords
Assurance	Bonus - Malus	35	Révision du Bonus/malus : SOS Malus	Les assureurs informent que des opérateurs locaux existent mais des difficultés persistent dans certains cas qu'il conviendrait de résoudre, notamment par le biais de la section du BCT devant s'implanter en Martinique.			Accord pour discussion à court terme
Assurance	Fonds de solidarité pour catastrophes naturelles	36	Création d'un fonds de solidarité pour catastrophes naturelles de 50 ME financé par l'Etat et les compagnies d'assurances Il conviendrait d'y introduire les dix communes exclues de l'arrêté interministériel du 20 février 2008 (séisme du mois de novembre 2007).		Les parlementaires s'engagent à soutenir cette demande		Accord pour discussion à court terme
Assurance	Risques naturels	37	Le décret du 14 février 1991 à classer la Martinique au niveau 3 maximal de sécurité sur le territoire national. Le séisme du 29 novembre 2007 a révélé une difficulté sur la mesure de l'intensité au phénomène sismique.		Les parlementaires s'engagent à soutenir cette demande		Accord pour discussion à court terme
Assurance	Risques naturels	38	Instauration d'un dispositif visant à éviter l'exclusion d'un souscripteur de police d'assurances après survenance d'une catastrophe naturelle		Les parlementaires s'engagent à soutenir cette demande		Accord pour discussion à court terme
Assurance	Risques naturels	39	Rappeler aux compagnies d'assurances leur obligation de participer de manière visible et vérifiable à des actions de préventions de catastrophes naturelles.	Accord sur actions de prévention ou d'information	Les parlementaires s'engagent à soutenir cette demande		Accord pour discussion à court terme

Récapitulatif des réponses apportées aux revendications du Collectif du 5 février 2009

Etat au 13 mars 2009

Thèmes	S/Thèmes		Demandes du Collectif du 5 février 2009	Réponses des Socioprofessionnels	Réponses des Collectivités et des Parlementaires	Réponses de l'Etat	Accords
Assurance	Plan de Prévention des Risques	40	Révisions partielles des PPR dans un délai court par rapport à l'exposition avérée de la Martinique aux risques de tsunami. Les 27 communes concernées devraient modifier leur DICRIM pour identifier concrètement le risque de tsunami.			Le Préfet s'engage à intégrer cette demande dans le cadre de la révision du PPR en cours. La politique de prévention des risques majeurs sera renforcée au travers notamment : a) De la mise en oeuvre du « plan séisme » et d'une politique globale de prévention des risques naturels outre-mer d'ici à 2015 a bis) De la réduction de l'exposition des populations au risque de tsunami <i>par la mise en place d'un centre national d'alerte</i> et par l'intégration du risque de tsunami dans les plans de prévention des risques majeur. Ce risque sera, par ailleurs, mentionné lors des débats relatifs au "Grenelle de la Mer" et des Etats généraux (montée en puissance du Plan Séisme Antilles)	Accord pour discussion à court terme
Assurance	Médiation	41	Demande de mise en place d'un médiateur régional pour résoudre les conflits assureur/assuré dans ce cadre.		Les parlementaires s'engagent à soutenir cette demande		Accord pour discussion à court terme
Assurance	Taxes	42	Revoir le coût de l'assurance qui est dû en partie aux taxes de l'Etat		Les parlementaires s'engagent à soutenir cette demande		Accord pour discussion à court terme
Assurance	Comité de suivi paritaire	43	Le Collectif demande la création d'un comité de suivi paritaire	Accord des socioprofessionnels			Accord immédiat
Mutuelles	Cotisations	44	Recouvrement des cotisations	Accord pour échelonnement du recouvrement des cotisations à percevoir pour le mois de février et mars 2009 pour l'ensemble Échelonnement du recouvrement des cotisations à percevoir pour les mois de février et mars 2009 pour l'ensemble des mutuelles signataires			Accord immédiat
Mutuelles	Fonds social	45	Mise en œuvre du fonds sociale des mutuelles	Mise en œuvre du fonds social (à abonder le cas échéant) suivant les demandes des mutualistes dans le besoin, dans le cadre du contexte social			Accord pour discussion à court terme
Mutuelles	baisse des prix	46	Baisse des cotisations 2009	Gel des cotisations 2009 pour les mutuelles suivantes : Père et Mère familles - MAE (sous réserve du conseil d'administration) Objectifs concernés : population à revenus modestes et minima sociaux			Accord pour discussion à court terme

Récapitulatif des réponses apportées aux revendications du Collectif du 5 février 2009

Etat au 13 mars 2009

Thèmes	S/Thèmes		Demandes du Collectif du 5 février 2009	Réponses des Socioprofessionnels	Réponses des Collectivités et des Parlementaires	Réponses de l'Etat	Accords
Mutuelles	Transparence	47	Respect de l'affichage des prix des prestations de santé	Accord : demande le respect des obligations réglementaires relatives à l'affichage des prix de prestations de santé, notamment pour les médecins dans leurs cabinets et recommande que cet affichage précise bien le tarif de la sécurité sociale, le tarif demandé par le prestataire, le montant remboursé par la sécurité sociale.		L'Etat s'engage à veiller à ce que ces obligations réglementaires en la matière soient respectées	Accord pour discussion à court terme
Mutuelles	CMU	48	Bénéficiaires de la CMU : Clauses de non exclusion	Accord : S'agissant des bénéficiaires de la CMU, demande de veiller au respect par les socioprofessionnels de santé de l'obligation de soins réglementaires auxquelles ils se sont soumis.		L'Etat s'engage à veiller à ce que la CGSS fasse respecter ces obligations réglementaires en la matière L'Etat s'engage à attirer l'attention des ordres professionnels médicaux	Accord pour discussion à court terme
Mutuelles	Prestations funéraires	49	Création d'une commission d'examen	Création d'une commission d'examen des tarifs de prestations funéraires réunissant paritairment les mutuelles signataires, les syndicats des pompes funèbres et les mutuelles volontaires sous l'égide de M. Alfred MONTHIEUX, président de cette commission, sous un délai d'un mois. La participation de l'Etat sera requise en tant que de besoin par la présence de la DDCCRF			Accord immédiat

Récapitulatif des réponses apportées aux revendications du Collectif du 5 février 2009

Etat au 13 mars 2009

Thèmes	S/Thèmes		Demandes du Collectif du 5 février 2009	Réponses des Socioprofessionnels	Réponses des Collectivités et des Parlementaires	Réponses de l'Etat	Accords
Logement	Allocation logement	50	Alignement des allocations logement sur la France hexagonale.			15. Alignement des allocations logement sur la France hexagonale Cette mesure touchera 35 200 familles martiniquaises L'AL a été réévaluée de 2,95% depuis le 1er janvier 2009	Accord immédiat
Logement	Forfait charge	51	Alignement du forfait charge sur la France hexagonale. Le Collectif prend note de la réponse mais demande la rétroactivité au 1er janvier 2009 de cette 2 nd augmentation.			L'Etat a réévalué le FC de 30% dans les DOM au 1/1/09. Néanmoins, par souci d'équité sociale avec l'hexagone, il procédera à une seconde augmentation de sorte que le taux de couverture du FC soit identique entre métropole et Martinique et égal en moyenne à 55%; cette mesure induit une diminution du reste à payer pour les ménages bénéficiant de l'AL comprise entre 18 et 30 € selon la taille du ménage	Accord pour discussion à court terme
Logement	Loyer secteur public	52	Gel des loyers sur 3 ans et annulation des augmentations des loyers sur 2009	Les trois bailleurs sociaux confirment avec l'accord de leur tutelle (Etat), leur engagement de ne pas appliquer les augmentations annuelles de loyers prévues en 2009 et donc pour les deux SAHLM (Ozanam, et SMHLM) d'annuler la hausse de début 2009. La SIMAR pour sa part n'appliquera pas la hausse prévue en juillet 2009.			Accord immédiat
Logement	Loyer secteur privé	53	Encadrement du prix du loyer dans le secteur privé		Les parlementaires s'engagent à présenter un dossier devant aboutir à l'établissement d'un coefficient minoré de l'IRL (Indice de Révision des Loyers)	L'Etat s'engage à rappeler la loi à l'ensemble des agences immobilières en leur indiquant que le non-respect de ces dispositions (caution, habitabilité...) les expose au retrait de leur licence professionnelle les expose au retrait de leur licence professionnelle	Accord pour discussion à court terme

Récapitulatif des réponses apportées aux revendications du Collectif du 5 février 2009

Etat au 13 mars 2009

Thèmes	S/Thèmes		Demandes du Collectif du 5 février 2009	Réponses des Socioprofessionnels	Réponses des Collectivités et des Parlementaires	Réponses de l'Etat	Accords
Logement	Taxe foncière Taxe d'habitation	54	Baisse des taxes foncières et d'habitation des propriétaires à bas revenus			L'Etat par la voix du directeur des services fiscaux a décrit l'ensemble des dispositions d'exonération totale ou partielle ou de dégrèvement permettant aux personnes de revenus modestes de payer moins de taxes; il répond ainsi à la revendication du collectif.	Accord immédiat
Logement	Expulsion	55	Charte de la prévention des expulsions Moratoire sur les expulsions et mesure d'accompagnement social par les pouvoirs publics		Le Conseil Général, l'Etat et les bailleurs sociaux s'engagent à finaliser le projet de charte d'ici mai. Cette dernière sera opérationnelle au 01/11/09. fin de la période cyclonique (fixée du 15/6 au 31/10) pendant laquelle les expulsions sont interdites.	Le Conseil Général, l'Etat et les bailleurs sociaux s'engagent à finaliser le projet de charte d'ici mai. Cette dernière sera opérationnelle au 01/11/09. fin de la période cyclonique (fixée du 15/6 au 31/10) pendant laquelle les expulsions sont interdites.	Accord immédiat
Logement	Opérateur foncier	56	Mise en place d'un opérateur foncier		Les collectivités s'engagent à créer un Etablissement Public Foncier Local (EPFL) afin qu'il soit opérationnel dès 2010.	L'Etat s'engage à participer à hauteur des collectivités lors de la mise en place du capital initial et à accompagner le développement de l'EPFL au fur et à mesure de ses besoins.	Accord pour discussion à court terme

Récapitulatif des réponses apportées aux revendications du Collectif du 5 février 2009

Etat au 13 mars 2009

Thèmes	S/Thèmes		Demands du Collectif du 5 février 2009	Réponses des Socioprofessionnels	Réponses des Collectivités et des Parlementaires	Réponses de l'Etat	Accords
Logement	Prix du béton	57		Baisse pour les bailleurs sociaux entre 3 et 5 %			Accord immédiat
Logement	Construction de logement	58	Mise à disposition par l'Etat et les collectivités de terrains gratuits en vue de la construction de logements		La ville de Fort-de-France a identifié dans le cadre de son plan logement les parcelles correspondant à 2200 logements potentiels de toute nature (logements collectifs, accession, hôtel social, EHPAD...)	L'Etat s'engage à la fois sur les 50 pas géométriques et sur d'autres terrains constructibles dont il n'aurait plus l'usage à les céder pour construire des logements. La question de la gratuité sera posée aux administrations centrales car elle ne relève pas des attributions déconcentrées.	Accord pour discussion à court terme
Logement	Réhabilitation	59	Relance de la réhabilitation (AAH) destinée aux personnes âgées			L'Etat s'est engagé à réaliser en 2009, 800 réhabilitations de type AAH (représentant environ 19 M€) et renforcera, dans le cadre du plan de relance, les interventions de l'ANAH en particulier sur l'OPAH-RU de Fort-de-France (950 K€).	Accord immédiat
Logement	Construction de logement	60	Construire annuellement 2000 logements à loyers maîtrisés dont 1000 logements locatifs			L'Etat s'engage dès 2009 à financer la construction de 1000 logements locatifs sociaux (LLS et LLTS) représentant 29 M€ de LBU et à favoriser les acquisitions par les bailleurs sociaux d'opérations de VEFA permettant des loyers de sortie identiques aux LLS (aux environs de 6€/m ² SF) et d'autres de type PLS (aux environs de 8,2 €/m ² SF). A partir de 2010, les financements provenant de la défiscalisation sociale (mécanisme de défiscalisation des investissements productifs) viendront compléter ces moyens.	Accord immédiat
Logement	Construction de logements : Financement	61	Mobilisation financière et garanties d'emprunts des Conseils Général et Régional Mobilisation dans le FRAFU pour qu'il y ait suffisamment de foncier aménagé pour construire des logements	Les conventions actuelles entre bailleurs, conseil général et communes donnent satisfaction. La bonne santé des bailleurs a permis de ne jamais faire jouer ces garanties. Les bailleurs ne souhaitent donc pas changer le dispositif sauf si les difficultés financières de certaines collectivités le nécessitait		L'Etat s'engage, dans le cadre de la loi de mobilisation pour le logement à repousser à 2014, la date jusqu'à laquelle les bailleurs pourront bénéficier d'une exonération de 25 ans de TFPB. Parallèlement, l'Etat s'engage à examiner la demande des bailleurs d'un plafonnement à 8% du poids cumulé de la TFPB sur le quittancement annuel. Ce taux correspond à la moyenne nationale alors qu'en Martinique il est déjà à 12 % et en croissance constante	Accord immédiat

Récapitulatif des réponses apportées aux revendications du Collectif du 5 février 2009

Etat au 13 mars 2009

Thèmes	S/Thèmes		Demandes du Collectif du 5 février 2009	Réponses des Socioprofessionnels	Réponses des Collectivités et des Parlementaires	Réponses de l'Etat	Accords
Logement	Construction de logements : Taxes locales	62	Favoriser l'équilibre des opérations de logements sociaux en allégeant les taxes locales				Accord pour discussion à court terme
Logement	TVA NPR	63	Compenser l'effet négatif que pourrait avoir la suppression de la TVA NPR sur le coût de la construction pour les bailleurs sociaux				Accord pour discussion à court terme
Logement	Défiscalisation dans le secteur libre	64	Ne pas supprimer le mécanisme simple de défiscalisation pour le secteur privé mais en le limitant à des loyers de sortie de l'ordre de 8€/m ² SH quitte à augmenter la durée de la défiscalisation et/ou le taux de celle-ci : le collectif demandera aux parlementaires de porter ce dossier lors de l'examen de la LODEOM.		Les parlementaires s'engagent à soutenir ce dossier		Accord pour discussion à court terme
Logement	Spéculation	65	Réfléchir à des adaptations des mécanismes de défiscalisation permettant de réduire la tendance spéculative à la vente				Accord pour discussion à court terme
Logement	Indivision et maisons abandonnées	66	Gérer l'indivision et les maisons abandonnées			Le dispositif du bail à réhabilitation permet de remettre en état un bien sans avoir comme condition préalable la sortie de l'indivision. S'agissant de l'indivision, l'article 19 du projet de loi de mobilisation pour le logement prévoit la création d'un groupement d'intérêt public (GIP) chargé de faciliter l'établissement des titres de propriété et donc la sortie de l'indivision	Accord immédiat

Récapitulatif des réponses apportées aux revendications du Collectif du 5 février 2009

Etat au 13 mars 2009

Thèmes	S/Thèmes		Demandes du Collectif du 5 février 2009	Réponses des Socioprofessionnels	Réponses des Collectivités et des Parlementaires	Réponses de l'Etat	Accords
Logement	Accession sociale à la propriété	67	Remettre en place des dispositifs d'accession sociale			L'Etat est conscient que l'insuffisance des outils actuels empêche des parcours résidentiels qui auraient pour effet de faciliter la sortie du parc locatif social. Plusieurs mesures sont destinées à compléter les moyens en place: celui du Pass-foncier qui permet à l'acquéreur de ne commencer à payer le terrain qu'une fois la construction remboursée. La création de SCI d'accession progressive à la propriété (décret du 26 janvier 2009) est l'autre outil récemment créé pour offrir cette opportunité de devenir propriétaires à de nouveaux ménages	Accord immédiat
Logement	Logement étudiant	68	Augmentation de la participation ALS			Les étudiants sont éligibles à l'Allocation Logement Sociale (ALS): elle est forfaitaire et a été réévaluée en même temps que l'AL au 1/1/2009	Accord immédiat

Récapitulatif des réponses apportées aux revendications du Collectif du 5 février 2009

Etat au 13 mars 2009

Thèmes	S/Thèmes		Demandes du Collectif du 5 février 2009	Réponses des Socioprofessionnels	Réponses des Collectivités et des Parlementaires	Réponses de l'Etat	Accords
Logement	Logement étudiant	69	Mise en état de logements inoccupés sur Fort-de-France et ses environs			L'Etat et le conseil général dans le cadre de l'ANAH, financent déjà la réhabilitation de logements destinés à la location sous réserve de loyers maîtrisés; lorsque l'immeuble s'y prêtera, les instructeurs de la DDE inciteront le propriétaire à louer à des étudiants. Pour le rassurer une convention pourra être passée avec le CLAJJ précisant que le public prioritaire sera étudiant; Par ailleurs la SIMAR indique deux projets de création de chambre: l'un à Ravine Touza d'une trentaine de chambres à l'échéance de la rentrée 2010; l'autre à l'IUFM avec l'appui de la ville de FDF qui a modifié son PLU afin de permettre la construction sur site de 200 chambres, 100 destinées à l'IUFM, le solde étant ouvert aux étudiants, ceci à l'échéance 2011; d'autres projets à échéance de 5 ans existent dans le cadre du plan logement de FDF avec pour certains possibilités de recourir à des crédits de l'ANRU (Agence Nationale de la Rénovation Urbaine) comme celui de 58 logements aux Terres-Sainville	Accord immédiat
Logement	Logement étudiant	70	Baisse des frais d'agence immobilière pour les étudiants			L'Etat renforcera l'information sur le maximum exigible pour une caution et sensibilisera les professionnels de l'immobilier sur les risques encourus s'ils ne respectent pas ces règles (retrait de carte professionnelle les empêchant d'exercer); par ailleurs, dans le cadre du PDALPD, la mise en place d'une Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS) a été actée; elle est en cours de préfiguration et devrait intégrer l'aide à la médiation locative. L'objectif est de la rendre opérationnelle en 2011 au plus tard	Accord immédiat

Récapitulatif des réponses apportées aux revendications du Collectif du 5 février 2009

Etat au 13 mars 2009

Thèmes	S/Thèmes		Demandes du Collectif du 5 février 2009	Réponses des Socioprofessionnels	Réponses des Collectivités et des Parlementaires	Réponses de l'Etat	Accords
Salaire et revenus	Privé	71	Revalorisation des salaires de 200 € net	<p>CGPME, MEDEF, MPI, SEBTPAM et CAPEB, ZILEA, FMT, FDSEA s'engagent : Les parties signataires conviennent d'un principe et de modalités d'application fixant les conditions d'un accord sur les rémunérations des salariés du secteur privé disposant de salaires bruts jusqu'au 1,4 SMIC. Il est prévu que chaque salarié, dans tous les secteurs, reçoive à compter de premier mars 2009 un montant de 200 euros net mensuels ; les employeurs y contribuent à hauteur d'un montant compris entre 30 et 100 euros, augmentation régie par la Lettre du Premier Ministre du 20 février 2009</p> <p>Le solde sera constitué par :</p> <ul style="list-style-type: none"> · La contribution du Conseil Régional · La contribution du Conseil Général · La contribution de l'Etat (RSTA) <p>Cf. Accord Régional Interprofessionnel sur la rémunération des salariés du secteur privé de la Martinique signé le 10-03-09</p>	<p>Le solde constitué par la contribution du Conseil Régional et du Conseil Général sera calculé sur la base de la dotation globale annoncée et arrêtée par le Conseil Régional, et le Conseil Général lors des négociations menées d'une part, entre les deux collectivités et les socioprofessionnelles et d'autre part, entre les deux collectivités et les membres du Collectif du 5 février. Ce solde prend en compte la participation forfaitaire de l'Etat fixée à 100 € mensuels par salarié</p> <p>Cf. Accord Régional Interprofessionnel sur la rémunération des salariés du secteur privé de la Martinique signé le 10-03-09</p>	L'Etat versera un Revenu Supplémentaire Temporaire d'Activité (RSTA) de 100€/mois jusqu'à mise en œuvre du RSA	Accord immédiat
Salaire et revenus	Fonction publique	72	Revalorisation des salaires de 200 € net			Le RSTA s'applique à tous les salariés qui travaillent dans le secteur public avec une relation contractuelle, qu'elle soit de droit privé ou de droit public	Accord immédiat
Salaire et revenus	Contribution sur les salaires	73	Suppression de la CRDS et de la CSG		Les parlementaires s'engagent à faire remonter cette demande auprès du gouvernement		Accord pour discussion à court terme
Salaire et revenus	Prime exceptionnelle	74				18. L'Etat versera une prime exceptionnelle de 200 euros, en une seule fois, au mois d'avril, aux 50 000 foyers martiniquais qui perçoivent les plus bas revenus.	Accord immédiat
Salaire et revenus	Prime exceptionnelle	75				L'Etat versera une prime exceptionnelle de 150 euros, en juin, aux familles modestes ayant des enfants scolarisés de plus de 6 ans et bénéficiant aujourd'hui de l'allocation rentrée scolaire	Accord immédiat
Salaire et revenus	Prime exceptionnelle	76				L'Etat versera une prime exceptionnelle forfaitaire de 500 € à tous les salariés précaires entrant comme demandeur d'emploi à compter du 1er avril 2009 et ayant travaillé entre 2 et 4 mois	Accord immédiat

Récapitulatif des réponses apportées aux revendications du Collectif du 5 février 2009

Etat au 13 mars 2009

Thèmes	S/Thèmes		Demandes du Collectif du 5 février 2009	Réponses des Socioprofessionnels	Réponses des Collectivités et des Parlementaires	Réponses de l'Etat	Accords
Salaire et revenus	Prime exceptionnelle	77				Bons d'achat de services à la personne (ménage, soutien scolaire, garde d'enfants) versés à des ménages ciblés avant la fin du 1er semestre 2009 pour un montant équivalent à 200€ par foyer	Accord immédiat
Salaire et revenus	Impôt sur le revenu	78				Suppression ou réduction à partir du mois de mai 2009, des versements au titre de l'impôt sur le revenu dû en 2009 pour les foyers fiscaux dont les revenus fiscaux sont compris entre 5852€ et 11673€ par part de quotient familiale. Cette mesure représente un gain moyen par ménage concerné de plus de 200€ Un dispositif de crédit d'impôt sera également prévu pour les ménages dont le revenu dépasse légèrement les limites de la 1ère tranche d'imposition	Accord immédiat
Salaire et revenus	Retraite secteur de la pêche et de l'aquaculture	79	Permettre que les retraités de l'agriculture, l'aquaculture et de la pêche puissent toucher le revenu minimum vieillesse.			Les services de l'Etat soutiendront activement la création d'une association des pensionnés de la marine marchande pour relancer et intensifier les actions menées par l'ENIM en faveur des pensionnés retraités avec les plus bas revenus, en liaison avec le service social maritime. Une assistance matérielle de la DRAM sera donnée à l'association pour l'accomplissement de ses missions. Dans l'immédiat, un bilan des montants de pensions versées sera effectué par les services de l'Etat afin de s'assurer que tous les pensionnés pouvant y prétendre bénéficient des allocations permettant d'atteindre le minimum vieillesse	Accord immédiat
Salaire et revenus	Retraite secteur de l'agriculture	80	Permettre que les retraités de l'agriculture touchent le revenu minimum vieillesse.			Revalorisation des petites retraites agricoles et création d'un montant minimum de retraite. Le minimum vieillesse pour des retraités qui ont des carrières complètes est fixé à 633€ pour les agriculteurs et pour les veuves et 506 pour les conjoints	Accord immédiat

Récapitulatif des réponses apportées aux revendications du Collectif du 5 février 2009

Etat au 13 mars 2009

Thèmes	S/Thèmes		Demandes du Collectif du 5 février 2009	Réponses des Socioprofessionnels	Réponses des Collectivités et des Parlementaires	Réponses de l'Etat	Accords
Salaire et revenus	Pension retraite	81	Revalorisation du minimum vieillesse de 200 €		Les parlementaires s'engagent à demander l'extension par voie réglementaire pour les fonctionnaires de Martinique du dispositif de pension qui tient compte de l'indemnité de vie chère mise en place à la Réunion	Le minimum vieillesse est revalorisé de + 6,9%	Accord pour discussion à court terme
Salaire et revenus	Minima sociaux	82	Revalorisation AAH et API de 200 €			Création d'un fonds de soutien exceptionnel doté de 3 M€ à destination des personnes âgées démunies et des personnes handicapées, en particulier les 18 700 allocataires du minimum vieillesse et les 7 000 allocataires de l'allocation adulte handicapé. Le Préfet sera chargé d'élaborer, en concertation avec les acteurs locaux, les modalités d'emploi de ce fonds qui, notamment au travers du fonds de solidarité logement et du fonds de continuité territoriale, aura vocation à apporter une prime de vie chère et à aider à l'entretien et à l'aménagement des domiciles. Les prestations sociales et familiales ci-après sont augmentées de : +3% pour le prestations familiales +3% pour l'API + 4,4% pour l'AAH	Accord pour discussion à court terme

Récapitulatif des réponses apportées aux revendications du Collectif du 5 février 2009

Etat au 13 mars 2009

Thèmes	S/Thèmes		Demandes du Collectif du 5 février 2009	Réponses des Socioprofessionnels	Réponses des Collectivités et des Parlementaires	Réponses de l'Etat	Accords
Fonction publique territoriale	Emploi précaire	83	Le Collectif demande une réactivation des dispositions des lois PERBEN et SAPIN, eu égard aux spécificités de l'emploi dans les collectivités territoriales martiniquaises (revendication qui devra être défendue par les parlementaires).		Les Parlementaires s'engagent à négocier et défendre l'ensemble des revendications du Collectif du 5 février 2009 qui nécessitent une évolution législative et réglementaire.	L'ensemble des questions évoquées par le Collectif du 5 février devra être évoqué lors des Etats généraux pour l'outre-mer	Accord pour discussion à court terme
Fonction publique territoriale	Régularisation les bas salaires	84	Le Collectif du 5 février 2009 demande pour les salariés non titulaires qui travaillent dans le secteur public avec une relation contractuelle, qu'elle soit de droit public ou de droit privé, une augmentation mensuelle de 200 € nets en lien avec le RSTA, dans la limite de 1,4 SMIC net.		Les employeurs y contribuent à hauteur d'un montant 100 € nets. La contribution de l'État au titre du RSTA est de 100 €. La participation des collectivités pourra être financée par l'obtention par voie réglementaire de l'exonération des charges sociales patronales et salariales (CRDS et CSG), l'augmentation de la DGF et toute autre recette à rechercher avec l'accompagnement technique de l'État. Le dispositif prend effet pour les collectivités à compter du 1er mars 2009 avec l'échéancier suivant: - 50 € minimum en 2009 - 75€ minimum en 2010 - 100€ en 2011 Pour le Conseil Général la participation de 100 € est acquise au 1er mars 2009. Un traitement différencié sera réservé aux Collectivités qui ont signé un accord salarial avec les représentants syndicaux et dont les effets sont toujours en cours. Cf. accord sur l'amélioration des revenus et des salaires de la FPT signé le 10/03/2009	L'État s'engage à sécuriser la durée d'application du RSTA au minimum à 36 mois jusqu'à mise en œuvre du RSA. L'ensemble des questions évoquées par le Collectif du 5 février devra être évoqué lors des Etats généraux pour l'outre-mer. Cf. accord sur l'amélioration des revenus et des salaires de la FPT signé le 10/03/2009	Accord immédiat
Fonction publique territoriale	Exonération des charges	85	Le collectif exige l'exonération des charges pour les collectivités afin de régulariser, l'ensemble des salaires (revendication qui devra être défendue par les parlementaires). Le collectif exige l'exonération des charges salariales (CDG/CRDS) afin d'augmenter le pouvoir d'achat des agents (revendication qui devra être défendue par les parlementaires).		Les Parlementaires s'engagent à négocier et défendre l'ensemble des revendications du Collectif du 5 février 2009 qui nécessitent une évolution législative et réglementaire. Cf. accord sur l'amélioration des revenus et des salaires de la FPT signé le 10/03/2009	L'ensemble des questions évoquées par le Collectif du 5 février devra être évoqué lors des Etats généraux pour l'outre-mer	Accord pour discussion à court terme

Récapitulatif des réponses apportées aux revendications du Collectif du 5 février 2009

Etat au 13 mars 2009

Thèmes	S/Thèmes		Demandes du Collectif du 5 février 2009	Réponses des Socioprofessionnels	Réponses des Collectivités et des Parlementaires	Réponses de l'Etat	Accords
Fonction publique territoriale	Titularisation	86	Le collectif exige la reprise immédiate du plan de titularisation dans les collectivités territoriales (revendication qui devra être mise en œuvre par les élus), comme les y invitait le Préfet DASSONVILLE.		Les Collectivités publiques et para publiques s'engagent à négocier et conclure les autres points évoqués par le Collectif du 5 février 2009 avant le 30 juin 2009. Concernant les mesures spécifiques à la plate-forme revendicative concernant le Conseil Général, celui-ci s'engage à rencontrer le Collectif du 5 février au plus tard le 20 mars 2009. Cf. accord sur l'amélioration des revenus et des salaires de la FPT signé le 10/03/2009	L'ensemble des questions évoquées par le Collectif du 5 février devra être évoqué lors des Etats généraux pour l'outre-mer	Accord pour discussion à court terme
Fonction publique territoriale	Cotisation CNRACL	87	Rachat par les collectivités à hauteur de 70 % pour la validation des années de non titulaires supportée par les agents : Le collectif explique que dans la Fonction Publique Territoriale de nombreux agents partent à la retraite en n'ayant pas pu solder les cotisations de validations dues à la CNRACL. Sachant qu'en partant à la retraite, l'indemnité de 40 % est supprimé et considérant qu'ils doivent payer à la CNRACL 20 % sur la pension mensuelle pour solder la somme restante : Le collectif demande que le CNRACL prenne en compte les cotisations versées aux caisses complémentaires ainsi que tous les services effectués dans le secteur de droit privé. Le collectif exige la prise en compte par le collectivité territoriale de la part des cotisations non soldées par l'agent au moment de son départ à la retraite.		Les Collectivités publiques et para publiques s'engagent à négocier et conclure les autres points évoqués par le Collectif du 5 février 2009 avant le 30 juin 2009. Concernant les mesures spécifiques à la plate-forme revendicative concernant le Conseil Général, celui-ci s'engage à rencontrer le Collectif du 5 février au plus tard le 20 mars 2009. Cf. accord sur l'amélioration des revenus et des salaires de la FPT signé le 10/03/2009	L'ensemble des questions évoquées par le Collectif du 5 février devra être évoqué lors des Etats généraux pour l'outre-mer	Accord pour discussion à court terme

Récapitulatif des réponses apportées aux revendications du Collectif du 5 février 2009

Etat au 13 mars 2009

Thèmes	S/Thèmes		Demandes du Collectif du 5 février 2009	Réponses des Socioprofessionnels	Réponses des Collectivités et des Parlementaires	Réponses de l'Etat	Accords
Fonction publique territoriale	Régime indemnitaire	88	<p>Le collectif demande le maintien de la prime de 40 % de vie chère sur les pensions de retraite dans le calcul des droits à pension comme dans le service de la pension (revendication qui devra être défendue par les parlementaires).</p> <p>Le collectif exige que les collectivités territoriales appliquent les textes relatifs au régime indemnitaire. Un régime indemnitaire (coefficient minimum correspondant à 50 % de la grille) doit être mis en place pour tous les agents au sein de l'ensemble des collectivités. Ce point devra être examiné en réunion de négociation avant le 30 avril 2009.</p>		<p>Les Collectivités publiques et para publiques s'engagent à négocier et conclure les autres points évoqués par le Collectif du 5 février 2009 avant le 30 juin 2009. Concernant les mesures spécifiques à la plate-forme revendicative concernant le Conseil Général, celui-ci s'engage à rencontrer le Collectif du 5 février au plus tard le 20 mars 2009.</p> <p>Cf. accord sur l'amélioration des revenus et des salaires de la FPT signé le 10/03/2009</p>	<p>L'ensemble des questions évoquées par le Collectif du 5 février devra être évoqué lors des Etats généraux pour l'outre-mer</p>	<p>Accord pour discussion à court terme</p>
Fonction publique territoriale	Oeuvre sociale	89	<p>Redéfinition de l'œuvre sociale relative à la loi du 13 juillet 1983, modifiée par la loi du 2 février 2007 :</p> <p>Regrouper l'ensemble des COS et AOS des collectivités et établissements publics sous une forme juridique à définir (fédération ou regroupement) afin d'optimiser les prestations sociales dont l'ensemble des agents territoriaux pourraient bénéficier</p> <p>Etablir après délibération des conseils d'administration de chaque COS et AOS un échéancier au plus tard le 30 juin 2009, date butoir pour définir l'objet et la finalité de la nouvelle structure, en collaboration avec le centre départemental de gestion (CDG) du fait de la compétence réglementaire qui lui est attribuée</p> <p>L'association des maires et les présidents des autres collectivités seront informés de la dite démarche dans le cadre des conclusions du collectif du 5 février 2009</p> <p>Modalités de financement proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - prélèvement de 1% de la masse salariale - participation des fonds européens <p>Participation des collectivités au financement de la cotisation salariale de la mutuelle de leurs agents (75%).</p>		<p>Les Collectivités s'engagent à mener les négociations nécessaires avant le 30 avril 2009 afin de conclure les points relevant de leur compétence et/ou prérogatives.</p> <p>Concernant les mesures de la plate-forme revendicative spécifique au Conseil Général, ce dernier s'engage à rencontrer le Collectif du 5 février 2009 au plus tard le 20 mars 2009.</p> <p>Les Parlementaires s'engagent à porter devant la chambre des députés et des sénateurs l'ensemble des points évoqués relevant d'une modification de la législation nationale.</p> <p>Cf. accord d'application des textes législatifs et réglementaire au sein des collectivités et engagements des Parlementaires signé le 10/03/2009</p>	<p>L'ensemble des questions évoquées par le Collectif du 5 février devra être évoqué lors des Etats généraux pour l'outre-mer</p>	<p>Accord pour discussion à court terme</p>

Récapitulatif des réponses apportées aux revendications du Collectif du 5 février 2009

Etat au 13 mars 2009

Thèmes	S/Thèmes		Demandes du Collectif du 5 février 2009	Réponses des Socioprofessionnels	Réponses des Collectivités et des Parlementaires	Réponses de l'Etat	Accords
Fonction publique territoriale	Formations diplômantes	90	<p>Valorisation de la formation diplômante pour bénéficier d'un avancement automatique dans le cadre d'emploi correspondant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - A l'échelle locale : engagement des collectivités à accompagner leurs agents dans la validation des acquis et de l'expérience (VAE) et dans d'autres démarches de formation. - A l'échelle nationale : voie législative pour proposer une 4ème voie d'accès aux emplois des cadres d'emplois qualifiants, pour les agents ayant acquis un diplôme correspondant au cours de leur carrière. <p>Financement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le Conseil Régional (de part sa compétence en matière de formation) - les Fonds Européens - les Fonds Privés (SARA, Française des jeux, etc...). 		<p>Les Collectivités publiques et para publiques s'engagent à négocier et conclure les autres points évoqués par le Collectif du 5 février 2009 avant le 30 juin 2009. Concernant les mesures spécifiques à la plate-forme revendicative concernant le Conseil Général, celui-ci s'engage à rencontrer le Collectif du 5 février au plus tard le 20 mars 2009.</p> <p>Les Parlementaires s'engagent à négocier et défendre l'ensemble des revendications du Collectif du 5 février 2009 qui nécessitent une évolution législative.</p> <p>Cf. accord d'application des textes législatifs et réglementaires au sein des collectivités et engagements des Parlementaires signé le 10/03/2009</p>	L'ensemble des questions évoquées par le Collectif du 5 février devra être évoqué lors des Etats généraux pour l'outre-mer	Accord pour discussion à court terme
Fonction publique territoriale	Exercice du droit syndical	91	<p>Le décret n° 85-397 du 3 avril 1985 n'est pas appliqué de façon rigoureuse et conforme sur l'ensemble des collectivités. Le collectif du 5 février 2009 exige de chaque collectivité un engagement formel d'appliquer le décret du 3 avril 1985 qui garantit l'exercice du droit syndical.</p> <p>Décret 2005-849 du 25 juillet 2005 (subventions de fonctionnement) : Absence de réponse à la majorité des courriers adressés aux collectivités par les organisations syndicales.</p> <p>Le collectif du 5 février demande aux collectivités une position formalisée et argumentée sur la base de projets de fonctionnement (plan de financement) qui leur sont soumis par les organisations syndicales.</p>		<p>Les Collectivités publiques et para publiques s'engagent à négocier et conclure les autres points évoqués par le Collectif du 5 février 2009 avant le 30 juin 2009. Concernant les mesures spécifiques à la plate-forme revendicative concernant le Conseil Général, celui-ci s'engage à rencontrer le Collectif du 5 février au plus tard le 20 mars 2009.</p> <p>Les Parlementaires s'engagent à négocier et défendre l'ensemble des revendications du Collectif du 5 février 2009 qui nécessitent une évolution législative.</p> <p>Cf. accord d'application des textes législatifs et règlements au sein des collectivités et engagements des Parlementaires signé le 10/03/2009</p>	L'ensemble des questions évoquées par le Collectif du 5 février devra être évoqué lors des Etats généraux pour l'outre-mer	Accord pour discussion à court terme

Récapitulatif des réponses apportées aux revendications du Collectif du 5 février 2009

Etat au 13 mars 2009

Thèmes	S/Thèmes		Demandes du Collectif du 5 février 2009	Réponses des Socioprofessionnels	Réponses des Collectivités et des Parlementaires	Réponses de l'Etat	Accords
Fonction publique territoriale	Examen professionnels et concours	92	<p>Absence de lisibilité par rapport aux critères de nomination dans certaines collectivités, des postes à pourvoir</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agents ayant obtenu l'examen professionnel pour l'accès au grade de rédacteur au titre de la promotion interne : certains agents ne pourront jamais accéder à ce grade à la date butoir de décembre 2012 car le nombre d'inscrits sur liste d'aptitude est nettement supérieur aux possibilités de recrutement des collectivités par voie de concours pour faire fonctionner la promotion interne). - Agents ayant réussi à un examen professionnel ou à un concours : après un état des lieux des listes d'aptitude, le collectif du 5 février demande aux collectivités concernées d'adopter formellement le principe de nomination des agents de leurs collectivités - Agents ayant obtenu l'examen professionnel pour l'accès au grade de rédacteur au titre de la promotion interne : à l'échelle locale, faire l'évaluation du dispositif au plus tard un an avant la date butoir par le centre de gestion de la liste d'aptitude (soit avant décembre 2011), pour l'accès au grade de rédacteur après examen professionnel ; Par voie réglementaire, proposer au gouvernement de prendre une disposition réglementaire permettant de nommer directement les agents concernés avant cette date ou de proroger la validité de la liste d'aptitude. 		<p>Les Collectivités publiques et para publiques s'engagent à négocier et conclure les autres points évoqués par le Collectif du 5 février 2009 avant le 30 juin 2009. Concernant les mesures spécifiques à la plate-forme revendicative concernant le Conseil Général, celui-ci s'engage à rencontrer le Collectif du 5 février au plus tard le 20 mars 2009.</p> <p>Les Parlementaires s'engagent à négocier et défendre l'ensemble des revendications du Collectif du 5 février 2009 qui nécessitent une évolution législative et réglementaire.</p> <p>Cf. accord d'application des textes législatifs et réglementaire au sein des collectivités et engagements des Parlementaires signé le 10/03/2009</p>	<p>L'ensemble des questions évoquées par le Collectif du 5 février devra être évoqué lors des Etats généraux pour l'outre-mer</p>	<p>Accord pour discussion à court terme</p>

Récapitulatif des réponses apportées aux revendications du Collectif du 5 février 2009

Etat au 13 mars 2009

Thèmes	S/Thèmes		Demandes du Collectif du 5 février 2009	Réponses des Socioprofessionnels	Réponses des Collectivités et des Parlementaires	Réponses de l'Etat	Accords
Fonction publique territoriale	Temps non complet (décret n° 91-298 du 20 mars 1991)	93	Des agents ont été nommés sur des emplois à temps non complet dans des communes de plus de 5000 habitants, après la parution du décret qui l'interdisait. Le collectif du 5 février demande qu'à partir d'un état des lieux, sur la base des articles 4, 5 et 5-1 du décret précité, soit réalisée par le centre de gestion et les collectivités non affiliées, la régularisation de la situation des agents identifiés.		<p>Les Collectivités publiques et para publiques s'engagent à négocier et conclure les autres points évoqués par le Collectif du 5 février 2009 avant le 30 juin 2009. Concernant les mesures spécifiques à la plate-forme revendicative concernant le Conseil Général, celui-ci s'engage à rencontrer le Collectif du 5 février au plus tard le 20 mars 2009.</p> <p>Les Parlementaires s'engagent à négocier et défendre l'ensemble des revendications du Collectif du 5 février 2009 qui nécessitent une évolution législative.</p> <p>Cf. accord d'application des textes législatifs et réglementaire au sein des collectivités et engagements des Parlementaires signé le 10/03/2009</p>	L'ensemble des questions évoquées par le Collectif du 5 février devra être évoqué lors des Etats généraux pour l'outre-mer	Accord pour discussion à court terme
Fonction publique territoriale	Rémunération des emplois de catégorie C (décret 2006-1691 et suivants du 22 décembre 2006)	94	Des collectivités n'ont pas encore appliqué certaines dispositions du décret précité, à savoir les intégrations et le reclassement progressif L'accès aux emplois de l'échelle 4 se fait essentiellement par la voie de l'examen professionnel. Ces dispositions réglementaires pénalisent les agents qui ont déjà une forte ancienneté dans les emplois de l'échelle 3. Le collectif du 5 février demande aux collectivités concernées : 1°) d'intégrer et reclasser leurs agents avant le 31 avril 2009 avec le paiement des rappels. 2°) de mettre en place le dispositif de reclassement progressif, par tranches, avant le 31 décembre 2009, délai fixé par le décret. 3°) concernant l'accès aux emplois de l'échelle 4 (voie réglementaire) ; Proposition est faite de permettre à ces agents d'être dispensés de l'examen professionnel à partir de 10 ans de services effectifs.		<p>Les Collectivités publiques et para publiques s'engagent à négocier et conclure les autres points évoqués par le Collectif du 5 février 2009 avant le 30 juin 2009. Concernant les mesures spécifiques à la plate-forme revendicative concernant le Conseil Général, celui-ci s'engage à rencontrer le Collectif du 5 février au plus tard le 20 mars 2009.</p> <p>Les Parlementaires s'engagent à négocier et défendre l'ensemble des revendications du Collectif du 5 février 2009 qui nécessitent une évolution législative.</p> <p>Cf. accord d'application des textes législatifs et réglementaire au sein des collectivités et engagements des Parlementaires signé le 10/03/2009</p>	L'ensemble des questions évoquées par le Collectif du 5 février devra être évoqué lors des Etats généraux pour l'outre-mer	Accord pour discussion à court terme

Récapitulatif des réponses apportées aux revendications du Collectif du 5 février 2009

Etat au 13 mars 2009

Thèmes	S/Thèmes		Demandes du Collectif du 5 février 2009	Réponses des Socioprofessionnels	Réponses des Collectivités et des Parlementaires	Réponses de l'Etat	Accords
Fonction publique territoriale	Garantie individuelle du pouvoir d'achat D'ACHAT (GIPA)	95	<p>Vu la non application du dispositif qui prévoyait le paiement pour les agents plafonnant dans un grade sans possibilité de promotion ;</p> <p>Vu que dans une période de référence où a été constatée une perte du pouvoir d'achat, la possibilité était offerte de verser la GIPA ;</p> <p>Vu les spécificité DOM</p> <p>Le collectif du 5 février demande aux collectivités :</p> <p>1°) pour celles qui n'ont pas appliqué ce dispositif de le faire immédiatement ;</p> <p>2°) d'effectuer une vérification des cas éligibles conformément au décret ;</p> <p>3°) voie réglementaire GIPA DOM : indexer la rubrique inflation sur le taux d'inflation DOM (2,4 pour la Martinique / 1,5 pour la France).</p>		<p>Les Collectivités publiques et para publiques s'engagent à négocier et conclure les autres points évoqués par le Collectif du 5 février 2009 avant le 30 juin 2009. Concernant les mesures spécifiques à la plate-forme revendicative concernant le Conseil Général, celui-ci s'engage à rencontrer le Collectif du 5 février au plus tard le 20 mars 2009.</p> <p>Les Parlementaires s'engagent à négocier et défendre l'ensemble des revendications du Collectif du 5 février 2009 qui nécessitent une évolution législative.</p> <p>Cf. accord d'application des textes législatifs et réglementaire au sein des collectivités et engagements des Parlementaires signé le 10/03/2009</p>	L'ensemble des questions évoquées par le Collectif du 5 février devra être évoqué lors des Etats généraux pour l'outre-mer	Accord pour discussion à court terme
Fonction publique territoriale	Indemnité de fin de contrat dite de précarité de droit privé dans la fonction publique territoriale	96	<p>Cette indemnité n'est pas versée de façon systématique comme le prévoit les textes. Cette situation accroît les difficultés sociales des personnes concernées s'accroissent.</p> <p>Le collectif du 5 février demande aux collectivités de bien vouloir se conformer aux dispositions de la loi n° 90-613 du 12 juillet 1990 modifiée.</p>		<p>Les Collectivités publiques et para publiques s'engagent à négocier et conclure les autres points évoqués par le Collectif du 5 février 2009 avant le 30 juin 2009. Concernant les mesures spécifiques à la plate-forme revendicative concernant le Conseil Général, celui-ci s'engage à rencontrer le Collectif du 5 février au plus tard le 20 mars 2009.</p> <p>Les Parlementaires s'engagent à négocier et défendre l'ensemble des revendications du Collectif du 5 février 2009 qui nécessitent une évolution législative.</p> <p>Cf. accord d'application des textes législatifs et réglementaire au sein des collectivités et engagements des Parlementaires signé le 10/03/2009</p>	L'ensemble des questions évoquées par le Collectif du 5 février devra être évoqué lors des Etats généraux pour l'outre-mer	Accord pour discussion à court terme

Récapitulatif des réponses apportées aux revendications du Collectif du 5 février 2009

Etat au 13 mars 2009

Thèmes	S/Thèmes		Demandes du Collectif du 5 février 2009	Réponses des Socioprofessionnels	Réponses des Collectivités et des Parlementaires	Réponses de l'Etat	Accords
Fonction publique territoriale	Harcèlement moral, sexuel et discrimination	97	<p>Le Collectif dénonce fermement et demande l'arrêt de tout comportement relevant du harcèlement, qui a pour effet de porter atteinte aux droits et à la dignité de tout agent de la fonction publique territoriale, d'altérer sa santé physique ou mentale et de compromettre son avenir professionnel.</p> <p>Il exige que les collectivités s'associent à cette dénonciation et rappelle que ces agissements sont sévèrement réprimés par le code pénal.</p>		<p>Les Collectivités publiques et para publiques s'engagent à négocier et conclure les autres points évoqués par le Collectif du 5 février 2009 avant le 30 juin 2009. Concernant les mesures spécifiques à la plate-forme revendicative concernant le Conseil Général, celui-ci s'engage à rencontrer le Collectif du 5 février au plus tard le 20 mars 2009.</p> <p>Les Parlementaires s'engagent à négocier et défendre l'ensemble des revendications du Collectif du 5 février 2009 qui nécessitent une évolution législative. Cf. accord d'application des textes législatifs et règlement au sein des collectivités et engagements des Parlementaires signé le 10/03/2009</p>	L'ensemble des questions évoquées par le Collectif du 5 février devra être évoqué lors des Etats généraux pour l'outre-mer	Accord pour discussion à court terme
Fonction publique territoriale	NBI - Zones sensibles	98	<p>Cette indemnité n'est pas versée sur des quartiers reconnus pourtant difficiles et le nombre de quartiers retenus par l'Etat n'est pas représentatif de la réalité.</p> <p>Le collectif du 5 février demande qu'une extension des zones sensibles soit réalisée à partir de critères à la fois réactualisés et redéfinis.</p>		<p>Les Collectivités publiques et para publiques s'engagent à négocier et conclure les autres points évoqués par le Collectif du 5 février 2009 avant le 30 juin 2009. Concernant les mesures spécifiques à la plate-forme revendicative concernant le Conseil Général, celui-ci s'engage à rencontrer le Collectif du 5 février au plus tard le 20 mars 2009.</p> <p>Les Parlementaires s'engagent à négocier et défendre l'ensemble des revendications du Collectif du 5 février 2009 qui nécessitent une évolution législative. Cf. accord d'application des textes législatifs et règlement au sein des collectivités et engagements des Parlementaires signé le 10/03/2009</p>	L'ensemble des questions évoquées par le Collectif du 5 février devra être évoqué lors des Etats généraux pour l'outre-mer	Accord pour discussion à court terme

Récapitulatif des réponses apportées aux revendications du Collectif du 5 février 2009

Etat au 13 mars 2009

Thèmes	S/Thèmes		Demandes du Collectif du 5 février 2009	Réponses des Socioprofessionnels	Réponses des Collectivités et des Parlementaires	Réponses de l'Etat	Accords
Fonction publique territoriale	Police	99	<p>Evolutions de carrière (grade/échelon à minima) On constate une stagnation du déroulement de carrière des policiers municipaux dans la majorité des collectivités, ce qui les pénalise. Le collectif du 5 février demande, que compte tenu des missions des policiers municipaux, notamment de la catégorie C, les avancements de grade soient plus réguliers et plus fréquents.</p> <p>Connaissance des prérogatives de la police municipale On constate une méconnaissance du statut, des prérogatives et compétences des policiers municipaux dans certaines collectivités, ce qui engendre des dysfonctionnements. Le collectif du 5 février demande que les élus soient sensibilisés sur ce point très important sous la forme la plus appropriée (formations, séminaires, rencontres avec les policiers...).</p>		<p>Les Collectivités publiques et para publiques s'engagent à négocier et conclure les autres points évoqués par le Collectif du 5 février 2009 avant le 30 juin 2009. Concernant les mesures spécifiques à la plate-forme revendicative concernant le Conseil Général, celui-ci s'engage à rencontrer le Collectif du 5 février au plus tard le 20 mars 2009.</p> <p>Les Parlementaires s'engagent à négocier et défendre l'ensemble des revendications du Collectif du 5 février 2009 qui nécessitent une évolution législative.</p> <p>Cf. accord d'application des textes législatifs et réglementaire au sein des collectivités et engagements des Parlementaires signé le 10/03/2009</p>	<p>L'ensemble des questions évoquées par le Collectif du 5 février devra être évoqué lors des Etats généraux pour l'outre-mer</p>	Accord pour discussion à court terme
Fonction publique territoriale	Application des textes législatifs et réglementaires en matière de personnel	100	<p>Il est fait le constat que les services de ressources humaines de certaines collectivités ont des difficultés pour l'application des dispositifs concernant la gestion de leur personnel. Le collectif du 5 février demande que soient organisées régulièrement des sessions de formation et de veille juridique pour les gestionnaires, y compris l'encadrement.</p>		<p>Les Collectivités publiques et para publiques s'engagent à négocier et conclure les autres points évoqués par le Collectif du 5 février 2009 avant le 30 juin 2009. Concernant les mesures spécifiques à la plate-forme revendicative concernant le Conseil Général, celui-ci s'engage à rencontrer le Collectif du 5 février au plus tard le 20 mars 2009.</p> <p>Les Parlementaires s'engagent à négocier et défendre l'ensemble des revendications du Collectif du 5 février 2009 qui nécessitent une évolution législative.</p> <p>Cf. accord d'application des textes législatifs et réglementaire au sein des collectivités et engagements des Parlementaires signé le 10/03/2009</p>	<p>L'ensemble des questions évoquées par le Collectif du 5 février devra être évoqué lors des Etats généraux pour l'outre-mer</p>	Accord pour discussion à court terme

Récapitulatif des réponses apportées aux revendications du Collectif du 5 février 2009

Etat au 13 mars 2009

Thèmes	S/Thèmes		Demandes du Collectif du 5 février 2009	Réponses des Socioprofessionnels	Réponses des Collectivités et des Parlementaires	Réponses de l'Etat	Accords
Fonction publique territoriale	Conseil Général : mesures spécifiques à la plate forme revendicative	101	<p>Considérant l'engagement pris par le Conseil Général en séance plénière le 4 mars 2009 d'organiser une rencontre avec le collectif du 5 février pour examiner les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - point 2 : statut des travailleurs socio-éducatifs - point 3 : statut de la filière culturelle - point 7 : revalorisation de la grille des frais de déplacement - point 9 : mesures et évaluations de l'impact des lois concernant les politiques publiques sur le travail social dans les DOM (rapport BIANCO). <p>Le collectif du 5 février 2009 demande que cette rencontre se tienne au plus tard le 15 mars 2009 avec le Conseil Général.</p>		<p>Le Conseil Général s'engage à rencontrer le Collectif du 5 février 2009 au plus tard le 20 mars 2009.</p> <p>Cf. accord d'application des textes législatifs et réglementaire au sein des collectivités et engagements des Parlementaires signé le 10/03/2009</p>	<p>L'ensemble des questions évoquées par le Collectif du 5 février devra être évoqué lors des Etats généraux pour l'outre-mer</p>	<p>Accord pour discussion à court terme</p>

Récapitulatif des réponses apportées aux revendications du Collectif du 5 février 2009

Etat au 13 mars 2009

Thèmes	S/Thèmes		Demandes du Collectif du 5 février 2009	Réponses des Socioprofessionnels	Réponses des Collectivités et des Parlementaires	Réponses de l'Etat	Accords
Education	Recrutement Enseignants	102	Arrêt des suppressions de poste. Réserve : aucune réponse concernant le 2 nd degré pour 2009			<p>Le Ministère observe que l'académie de Martinique a depuis plusieurs années le plus fort taux d'encadrement de France. Il y a donc bien un traitement spécifique qui bénéficie à ce département d'Outre Mer.</p> <p>Mesures immédiates pour la rentrée 2009 : Le Rectorat accepte de revenir sur un certain nombre de suppressions de classes programmées dans le premier degré. Le Rectorat accepte que le prochain Comité Technique Paritaire Académique (CTPA) ré-analyse par circonscription. Le Rectorat revient sur la suppression d'un poste de Conseiller Pédagogique pour le rétablir avec le profil Langue et Culture Régionales</p> <p>Mesures à venir : Le Ministère entend la demande d'une analyse plus fine des besoins de l'académie et il demande au rectorat d'aider à définir les critères qui seraient spécifiques à l'académie de Martinique</p>	Accord immédiat
Education	Recrutement Enseignants	103	Université des Antilles et de la Guyane (UAG) - Création de postes scientifiques			<p>Le Ministère MESR observe</p> <ul style="list-style-type: none"> - que l'UAG dispose d'un contingent de postes en nombre suffisant aujourd'hui implantés en Guadeloupe, - que le nombre d'étudiants est en baisse notable en filière scientifique en Guadeloupe. <p>En conséquence il s'agit d'un problème de redéploiement et /ou de choix politique interne à l'UAG. Le vœu exprimé ici par le collectif lui sera transmis</p>	Accord immédiat

Récapitulatif des réponses apportées aux revendications du Collectif du 5 février 2009

Etat au 13 mars 2009

Thèmes	S/Thèmes		Demandes du Collectif du 5 février 2009	Réponses des Socioprofessionnels	Réponses des Collectivités et des Parlementaires	Réponses de l'Etat	Accords
Education	Equipe de direction en 2nd degré	104	Mise en place d'équipes de direction complète en établissement du second degré			<p>Mesures immédiates : Le rectorat accepte de ré-analyser la situation des établissements indiqués par le collectif, Le rectorat accepte de placer un poste de proviseur adjoint titulaire au lycée de Sainte Marie, 4 Conseillers Principaux d'Education supplémentaires arrivent dans l'académie en 2009, Le rectorat entreprend d'alléger les gestionnaires de leur charge comptable dans le cadre de la refonte des agences comptables dans l'académie afin qu'ils assument pleinement leur mission au sein de l'équipe de direction dont ils font partie.</p>	Accord immédiat
Education	Recrutement Enseignants	105	Recrutement des enseignants au niveau Master (1/3)			<p>Chaque université dans le cadre de la LRU nouvelle loi sur les libertés et responsabilités de l'université est libre de présenter l'offre de formation et l'organisation qu'elle souhaite. Elle a à intégrer aujourd'hui la formation aux métiers de l'enseignement. Mesures immédiates pour la rentrée 2009 : Le ministère MESR observe que le problème posé concerne la politique de l'Université des Antilles et de la Guyane ; or la demande formulée en Martinique ne correspond pas à la demande formulée en Guadeloupe et ne correspond à aucune demande de la Guyane. Le MESR demande dans un premier temps que l'UAG prenne position cohérente valant pour les trois DOM.</p>	Accord immédiat

Récapitulatif des réponses apportées aux revendications du Collectif du 5 février 2009

Etat au 13 mars 2009

Thèmes	S/Thèmes		Demandes du Collectif du 5 février 2009	Réponses des Socioprofessionnels	Réponses des Collectivités et des Parlementaires	Réponses de l'Etat	Accords
Education	Recrutement Enseignants	106	<p>Recrutement des enseignants au niveau Master (2/3)</p> <p>Les mesures prises ne sont pas satisfaisantes. Divergence sur l'analyse concernant le vivier.</p>			<p>Le MESR entend la préoccupation du collectif, en ce qui concerne la demande les mesures transitoires et aujourd'hui : le MESR a accepté - les IUFM en ont été informés - des mesures dérogatoires pour l'accès aux concours jusqu'en 2010 cependant</p> <p>Le MESR observe</p> <ul style="list-style-type: none"> - que le vivier n'a jusqu'ici pas manqué à l'IUFM de Martinique, - que l'IUFM de Martinique reconnaît que trouver un vivier ne sera pas le problème, - mais que le problème principal réside dans la définition d'une interaction efficace entre les IUFM et l'UAG 	Accord pour discussion à court terme
Education	Recrutement Enseignants	107	<p>Recrutement des enseignants au niveau Master (3/3)</p>			<p>Le MESR demande à ces deux établissements d'éclaircir chacun leur position en réciprocité.</p> <p>Le ministère a revalorisé les bourses de l'enseignement supérieur et l'accès au niveau 6 est valable pour tous les étudiants</p> <p>Le MESR demande au CROUS conformément aux vœux du collectif de prévoir une rubrique spécifique pour les étudiants préparant les concours.</p> <p>Le MEN est d'accord pour demander au rectorat de travailler sur un plan pluriannuel permettant une meilleure programmation dans chaque discipline.</p> <p>Les mesures concernant l'obtention de concours déconcentrés et l'accès unique aux « originaires » sont des mesures de dérogation aux procédures nationales de la fonction publique. Elles devront donc faire l'objet d'un passage par voie législative.</p>	Accord pour discussion à court terme

Récapitulatif des réponses apportées aux revendications du Collectif du 5 février 2009

Etat au 13 mars 2009

Thèmes	S/Thèmes		Demandes du Collectif du 5 février 2009	Réponses des Socioprofessionnels	Réponses des Collectivités et des Parlementaires	Réponses de l'Etat	Accords
Education	RASED	108	Arrêt de la sédentarisation			<p>Mesures immédiates pour la rentrée 2009 : Le ministère MEN accepte l'arrêt de la sédentarisation des maîtres spécialisés des Réseaux d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficultés (RASED) en classe. Le ministère MEN demande au rectorat de participer à l'analyse des conditions d'intégration des enfants en situation de handicap en collaboration avec les collectivités responsables de l'accueil matériel</p>	Accord immédiat
Education	TOS	109	Formation des personnels administratifs et TOS			<p>Le Rectorat s'engage à enrichir le Plan Académique de Formation (PAF) et à intensifier les incitations pour le personnel administratif et le personnel technicien et ouvrier de service (TOS) du rectorat. La formation des personnels TOS en collèges et lycées est à organiser par les collectivités. Ce PAF est présenté en CTPA, organisme paritaire, qui pourra vérifier cet enrichissement.</p>	Accord immédiat

Récapitulatif des réponses apportées aux revendications du Collectif du 5 février 2009

Etat au 13 mars 2009

Thèmes	S/Thèmes		Demandes du Collectif du 5 février 2009	Réponses des Socioprofessionnels	Réponses des Collectivités et des Parlementaires	Réponses de l'Etat	Accords
Education	Emploi précaire	110	<p>Résorption de l'emploi précaire</p> <p>Nécessité d'un Plan pluriannuel. Le Collectif du 5 février prend note de la réponse mais réaffirme sa demande concernant l'arrêt des nominations de titulaires en surnombre (1er degré et 2nd degré)</p>		Les parlementaires s'engagent à suivre ce dossier	<p>Les sollicitations formulées demandent pour la plupart des modifications législatives puisqu'elles concernent des demandes de dérogations au mouvement inter-académique national du MEN, et de plus uniquement au bénéfice d'une partie des participants au mouvement entrant : les « originaires ».</p> <p>Cependant, pour la rentrée 2009, le Ministère attentif à la situation de l'académie de la Martinique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - a proposé un mouvement interdépartemental limité sans interdire les entrées qui auraient bloqué le retour d'enseignants titulaires « originaires » (près de 70 entrées d'«originaires» sont ainsi prévues), - demande au rectorat un suivi technique précis de ce mouvement afin d'assurer une préservation des enseignants contractuels 	Accord pour discussion à court terme
Education	UAG	111	Soutien de l'Etat à l'Université des Antilles et de la Guyane			<p>Soutien par l'Etat de l'Université de l'UAG pour la bonne mise en place de la réforme de la formation des maîtres et envoi d'une mission de l'inspection de l'Education Nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.</p> <p>La mission de l'inspection de l'Education Nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche aura bien lieu</p> <p>L'UAG est autonome. Ce soutien ne peut se produire qu'à sa demande, demande à soumettre au MESR après définition du projet d'établissement et validation des instances universitaires.</p> <p>L'UAG connaît la procédure et a bénéficié lors du dernier contrat quadriennal d'un soutien important du MESR.</p>	Accord immédiat

Récapitulatif des réponses apportées aux revendications du Collectif du 5 février 2009

Etat au 13 mars 2009

Thèmes	S/Thèmes		Demandes du Collectif du 5 février 2009	Réponses des Socioprofessionnels	Réponses des Collectivités et des Parlementaires	Réponses de l'Etat	Accords
Education	Enseignants précaires	112	Mise en place d'un plan de soutien aux enseignants précaires (1/3)			<p>Mesures dès la rentrée 2009 : Le rectorat réactive le PALP Plan Académique de Lutte contre la Précarité, plan d'aide à la préparation des concours pour l'ensemble des personnels relevant de l'académie de statut précaire. Le rectorat intègre dans ce plan un plan d'accès aux concours internes pour chacun des contractuels. Le rectorat s'engage à aménager les services des personnels contractuels jusqu'à l'allègement du service d'enseignement afin d'aider à préparer les concours ; il n'excédera pas toutefois 1/3 de service.</p>	Accord immédiat
Education	Enseignants précaires	113	Mise en place d'un plan de soutien aux enseignants précaires (2/3)			<p>Mesures en cours : Le rectorat poursuit sa politique d'intégration des enseignants contractuels dans la fonction publique sur support de Contrat à Durée Indéterminée. Dès lors que l'enseignant contractuel a été validé par l'inspection et a exercé 6 années. Cette campagne de stabilisation dans l'emploi a produit depuis 2006 une centaine de passages d'enseignants contractuels en CDI.</p>	Accord immédiat
Education	Enseignants précaires	114	Mise en place d'un plan de soutien aux enseignants précaires (3/3). La réponse concernant l'arrêt des nominations de titulaires en surnombre ne peut concerner des enseignants précaires. Le Collectif demande alors l'intégration de cette réponse dans le plan de résorption objet de l'alinéa n°110 ci-dessus.			<p>Autres mesures : Les plans particuliers de stabilisation dans l'emploi, du type loi Sapin, demandent un traitement législatif dans le cadre du statut général de la fonction publique. L'arrêt de l'entrée de titulaires en « surnombre » devra suivre la même voie puisqu'il s'agit d'une dérogation au mouvement national.</p>	Accord pour discussion à court terme
Education	Programmes scolaires	115	Mise en place d'un groupe de travail sur le programmes scolaires			<p>24 Mise en place d'un groupe de travail et de recherche sur l'adaptation des programmes scolaires à la Martinique</p> <p>Le Rectorat est d'accord pour participer à un groupe de travail sur les adaptations de programme et les propositions faites pour les programmes nationaux.</p>	Accord immédiat

Récapitulatif des réponses apportées aux revendications du Collectif du 5 février 2009

Etat au 13 mars 2009

Thèmes	S/Thèmes		Demandes du Collectif du 5 février 2009	Réponses des Socioprofessionnels	Réponses des Collectivités et des Parlementaires	Réponses de l'Etat	Accords
Education	Promotion du Créole	116	Promotion de la langue et e la culture Créole			<p>25 Mise en place d'un plan d'action par le préfet pour la promotion du créole</p> <p>Le Rectorat est d'accord pour participer à un plan d'action de promotion du créole dans le cadre du développement des dispositions relatives à la promotion de la langue vivante régionale, c'est-à-dire</p> <ul style="list-style-type: none"> - le rectorat est d'accord pour établir un bilan sur l'enseignement de la LVR créole et le rendre public - le rectorat est d'accord pour réactiver le conseil académique de la langue et de la culture régionale - le rectorat est d'accord pour intensifier la formation au créole des professeurs volontaires, - le rectorat est d'accord pour inscrire un axe de promotion de la langue et culture créoles dans le projet académique - le rectorat est d'accord pour la mise en place d'écoles du type bilingue dans le cadre de la promotion de la LVR créole - le rectorat est d'accord pour développer les classes APAC qui promeuvent la culture créole <p>Les demandes concernant le statut de la langue créole, les concours où la langue créole serait obligatoire relèvent de modifications législatives.</p>	Accord immédiat
Education	Rénovation des batis scolaires	117	Rattrapage des retards structurels			<p>13. Plan de relance du bâtiment de 23,5 M€ dès 2009 et étude d'un plan sur cinq ans pour la rénovation des bâtiments publics</p> <p>Intervention du fonds RUP 10 M€ et du plan séisme</p>	Accord immédiat
Culture	Mise en place d'un plan d'action financé par l'État pour la promotion de la langue et de la culture créole	118	La promotion de la vitalité de l'identité créole martiniquaise, par la mise en valeur de ses patrimoines et spécificités linguistiques et culturelles.			Sollicités : Ministère de la Culture et Collectivités	En cours

Récapitulatif des réponses apportées aux revendications du Collectif du 5 février 2009

Etat au 13 mars 2009

Thèmes	S/Thèmes		Demandes du Collectif du 5 février 2009	Réponses des Socioprofessionnels	Réponses des Collectivités et des Parlementaires	Réponses de l'Etat	Accords
Culture	CRÉATION DE LIEUX DE PRÉPARATION ET DE DIFFUSION ARTISTIQUE ET CULTURELLE.	119	1) La création d'un Centre de Musiques et Danses Traditionnelles (CMDT), il sera un Centre de Recherche, d'information et de Formation (CRIF) 2) Vu l'insuffisance et l'inadaptation des lieux pour la création et la diffusion artistique, le collectif rappelle l'urgente nécessité de mettre en œuvre une politique concertée de réhabilitation et de création d'équipements culturels de proximité.			Sollicités : Ministère de la Culture et Collectivités	En cours
Culture	PRÉFÉRENCE À L'EMBAUCHE DES TRAVAILLEURS RÉSIDANT EN MARTINIQUE DEPUIS 5 ANS	120	Dans le cadre de la protection de l'emploi des Martiniquais voulant travailler et vivre de leur métier dans leur pays, il est indispensable que des mesures de priorité à l'embauche, à compétence égale, leur soient accordées. Il convient d'accompagner, dans cette optique, les professionnels dans la formation aux obligations connexes de leurs professions, par la mise en place de stage, de séminaires, de remises à niveau dans le cadre de la formation continue.			Sollicités : Ministère de l'emploi et direction du travail	En cours
Culture	CAMPAGNE D'INFORMATION POUR UNE REVALORISATION DU MÉTIER D'ARTISTE	121	Le Collectif demande à l'Etat, en coordination avec les acteurs de culture, de renforcer les moyens d'information vers les employeurs et professionnels pour une véritable politique de développement de l'emploi local dans les secteurs de l'expression culturelle notamment pour : 1) L'égalité de conditions de travail et de rémunération à compétence égale pour les artistes et techniciens en équipe mixte 2) La réduction des délais de paiement des artistes, 3) La réduction des coûts de transport des professionnels des métiers des Arts et de la Culture et de leurs matériels, 4) l'obligation de production d'une fiche de paye et d'un contrat de travail pour tous les artistes, professionnels et amateurs			Sollicités : Ministère de l'emploi et direction du travail	En cours
Culture	RÉVISION DES QUOTAS HORAIRES PERMETTANT L'OUVERTURE DES DROITS AUX INTERMITTENTS DU SPECTACLE	122	Constatant que la difficulté à cumuler les 507 heures est amplifiée en Martinique et dans les DOM du fait d'un marché exigu, de l'exclusion des contrats obtenus dans les îles voisines, le collectif demande de ramener ce nombre d'heures à 211 heures sur une période de 12 mois.			Sollicités : Ministère de l'emploi et direction du travail et UNEDIC	En cours
Culture	MISE EN PLACE D'UN FONDS DE SOLIDARITÉ AUX ARTISTES PROFESSIONNELS PRIVÉS D'EMPLOI POUR CAS DE FORCE MAJEURE	123	Considérant la situation particulière de la Martinique et les exigences des professions artistiques créatives, le collectif demande la mise en place d'un fonds de solidarité aux artistes professionnels privés d'emploi pour cas de force majeure.			Sollicités : Ministère de l'emploi et direction du travail	En cours

Récapitulatif des réponses apportées aux revendications du Collectif du 5 février 2009

Etat au 13 mars 2009

Thèmes	S/Thèmes		Demandes du Collectif du 5 février 2009	Réponses des Socioprofessionnels	Réponses des Collectivités et des Parlementaires	Réponses de l'Etat	Accords
Emploi	Licenciement	124	1. Réhabilite autorisation administrative de licenciement accompagnée d'une brigade mixte inspection des finances et travail pour vérifier si cause éco et sérieuse			Attente résultat Commission	En cours
Emploi	OIT	125	2. ratification par l'Etat de la convention 122 de l'OIT			Attente résultat Commission	En cours
Emploi	Congé solidarité	126	3. Réhabilité le congé solidarité (1200 postes sur 5ans) avec contribution de l'Etat (85%), CG (5%), CG (5%) et Entreprise (5%)			Attente résultat Commission	En cours
Emploi	RTT	127	4. amendement parlementaire visant à promulguer un dispositif favorable à la réduction du temps de travail			Attente résultat Commission	En cours
Emploi	Retraite	128	5. Amendement parlementaire pour remplacement poste par poste de tous les départs à la retraite			Attente résultat Commission	En cours
Emploi	Pôle emploi	129	6. Moratoire sur la fusion ANPE/ASESEDIC par un amendement parlementaire			Attente résultat Commission	En cours
Emploi	Concours Régionaux	130	7. mise en place de concours régionaux déconcentrés dans les 3 fonctions publiques			Attente résultat Commission	En cours
Emploi	Emploi contre engagement à servir la collectivité Martinique	131	8. politique de pré-recrutement garantissant un emploi contre engagement à servir la collectivité martinique			Attente résultat Commission	En cours
Emploi	Commissariat général pour l'emploi	132	9. réhabilitation du Commissariat général pour l'emploi			Attente résultat Commission	En cours
Emploi	Numerus Colus	133	10. réagencement du numerus closus pour métiers de la santé			Attente résultat Commission	En cours
Emploi	Financement politique de l'emploi	134	11. financement politique de l'emploi par modification du code général des impôts pour prélèvement sur jeux de hasard et contraventions			Attente résultat Commission	En cours
Emploi	Assurance chômage	135	12. Ouverture de négociations pour mettre en place un avenant régional à la convention nationale UNEDIC d'assurance chômage			Attente résultat Commission	En cours
Emploi	Retraite	136	13. Création d'un contrat type lié aux départs à la retraite			Attente résultat Commission	En cours
Emploi	Apprentissage	137	14. Remise à plat pour le rendre performant : tutorat, indemnisation, parcours, obligation du maître d'apprentissage			Attente résultat Commission	En cours
Emploi	Emploi précaire	138	15. plan de résorption de la précarité dans toutes les entreprises			Attente résultat Commission	En cours

Récapitulatif des réponses apportées aux revendications du Collectif du 5 février 2009

Etat au 13 mars 2009

Thèmes	S/Thèmes		Demandes du Collectif du 5 février 2009	Réponses des Socioprofessionnels	Réponses des Collectivités et des Parlementaires	Réponses de l'Etat	Accords
Emploi	Relance	139	16. Bouclier économique : - réformer le statut de l'UGAP pour permettre aux entreprises locales de répondre aux commandes publiques - approbation par référendum populaire des tous projets de zone franche globale Reconstruction de tous bât administratifs en 972 - orienté vers l'emploi les retombés fiscales des ZFG - réforme du code des marchés publics pour protéger les entreprises martiniquaises + clause d'emploi obligatoire Préserver l'emploi dans les communes	Nécessité de statuer sur les possibilité de chômage technique		13. Plan de relance du bâtiment de 23,5 M€ dès 2009 et étude d'un plan sur 5 ans pour la rénovation des bâtiments publics	En cours
Emploi	Alternance	140	17 - dispositif favorable à l'accueil dans les entreprises de jeunes en formation en alternance			Attente résultat Commission	En cours
Emploi	Bourse Régionale à l'emploi des jeunes	141	18 - bourse de l'emploi régionale des jeunes par convention Etat / Collectivités / Entreprises			Attente résultat Commission	En cours
Emploi	Transport	142	19. gratuité des transports pour les jeunes, chômeurs, étudiants, personnes âgés...			Attente résultat Commission	En cours
Emploi	FPS	143	20. Création de 50 postes d'instructeurs formateurs en secourisme (150 000 pax) en 3 ans et recyclage obligatoire tous les 2 ans			Attente résultat Commission	En cours
Emploi	Handicapés	144	21. Plan sur 4 ans de recrutement public/privé (respect des 6%)			Attente résultat Commission	En cours
Emploi	Conférence annuelle pour l'emploi	145	22. conférence annuelle pour l'emploi			Attente résultat Commission	En cours

Récapitulatif des réponses apportées aux revendications du Collectif du 5 février 2009

Etat au 13 mars 2009

Thèmes	S/Thèmes		Demandes du Collectif du 5 février 2009	Réponses des Socioprofessionnels	Réponses des Collectivités et des Parlementaires	Réponses de l'Etat	Accords
Emploi	Promotion des martiniquais	146	23. Priorité d'embauche au martiniquais à compétence égale		Répondre à l'aspiration des martiniquais à travailler en Martinique	27. Elaboration par l'Etat avant l'été d'un programme « d'égalité des chances et de volontarisme républicain » en partenariat avec le monde économique en vue notamment de signer une charte de l'embauche locale, un programme porté par l'Etat de formation des cadres originaires et un plan de formation des fonctionnaires de l'Etat originaires. 28. Etude juridique avec les collectivités sur toutes les propositions du collectif visant à la création de nouveaux emplois avec remise d'un rapport de propositions sous trois mois.	En cours
Emploi	Service public de l'emploi	147	24. Arrêt immédiat du 39.49 et des plates formes téléphonique ; suppression du suivi mensuel personnalisé et le remplacer par un traitement personnalisé des demandeurs d'emploi			Attente résultat Commission	En cours
Emploi	CAE-DOM	148	25. Moralisation et réforme des mesures pour l'emploi (CAE-DOM) CDI obligatoire avec maintien de l'aide et de l'exonération			Attente résultat Commission	En cours
Emploi	Chômeurs	149	Représentation des chômeurs dans les commissions concernant l'emploi			Attente résultat Commission	En cours
Emploi	Chômeurs	150	Maison des associations de chômeurs			Attente résultat Commission	En cours
Emploi	Inspection du travail	151				38 Engagement de l'Etat à renforcer les moyens de l'inspection du travail.	En cours
Emploi	Formation	152				Création d'un fonds d'investissement social pour 2 ans 2009/2010 pour coordonner les efforts de l'emploi et de la formation professionnelle Ce fonds est mis en place en lien avec les partenaires sociaux et les services de l'Etat, de manière à assurer plus de cohérence dans l'intervention des différents financeurs	En cours

Récapitulatif des réponses apportées aux revendications du Collectif du 5 février 2009

Etat au 13 mars 2009

Thèmes	S/Thèmes		Demandes du Collectif du 5 février 2009	Réponses des Socioprofessionnels	Réponses des Collectivités et des Parlementaires	Réponses de l'Etat	Accords
Social	Association	153	Statut spécifique pour les associations intervenant dans le social			Attente visite en Martinique de la Secrétaire d'Etat à la famille	En cours
Social	Médiateur social	154	Consolidation du statut de médiateur social			Attente visite en Martinique de la Secrétaire d'Etat à la famille	En cours
Social	Étudiants	155	Accompagnement des étudiants			Attente visite en Martinique de la Secrétaire d'Etat à la famille	En cours
Social	Structures d'accueil petite enfance	156	Création de 20 000 places de crèche Effacement des dettes fiscales et sociales dans le cadre d'un programme pluriannuel				En cours
Social	Petite enfance	157	Suspension des actes d'huissiers jusqu'à passage de SE à la Famille, Mme Morano ; courrier du Préfet sur arrêt des poursuites jusqu'à arrivée de Morano		Le Député Maire Serge Letchmimy a obtenu l'engagement de Mme Morano, Secrétaire d'Etat à la Famille à suspendre les actes d'huissiers. Cf. Assemblée Nationale, 1ère séance du 09/12/2008 – question n°435	Engagement du Préfet à faire suspendre les commandements d'huissiers jusqu'au passage en Martinique de Mme Morano, Secrétaire d'Etat la Famille	Accord immédiat

Récapitulatif des réponses apportées aux revendications du Collectif du 5 février 2009

Etat au 13 mars 2009

Thèmes	S/Thèmes		Demandes du Collectif du 5 février 2009	Réponses des Socioprofessionnels	Réponses des Collectivités et des Parlementaires	Réponses de l'Etat	Accords
Agriculture	Emploi et promotion des Martiniquais sur place	158	1.Reconnaissance des métiers de l'agriculture Martiniquaise comme étant des métiers d'utilité public.		A soumettre à l'Assemblée Plénière du Conseil Général	Cette revendication sera examinée lors des états généraux	En cours
Agriculture	Protection de l'activité	159	2. Application de la clause de sauvegarde à l'agriculture, l'aquaculture et la pêche, qui prévoit que lorsque la production locale se trouve en danger, des mesures de protection doivent être mises en place.			Cette revendication sera examinée lors des états généraux	En cours
Agriculture	Valorisation des produits locaux	160	3. Appui de l'Etat aux projets de valorisation des produits locaux, en particulier par la création d'un label "saveur Martinique".			L'Etat répond favorablement à la demande. Le nom du label proposé par le collectif, « saveur Martinique » fera l'objet d'une expertise technique et/ou juridique interministérielle	Accord immédiat
Agriculture	Double affichage	161	4. Double affichage des prix des produits issus de la production locale	La grande distribution s'est engagée à mettre en œuvre le double affichage, à l'aide d'une signalétique mentionnant le prix d'achat TTC et le prix de revente TTC des fruits, légumes et viandes fraîches locales non transformés.		Cette mise en œuvre sera constatée dans le cadre du suivi de l'accord « Baisse des prix » par la DRCCRF.	Accord immédiat
Agriculture	Transparence	162	5. Accompagnement par l'Etat des organisations de producteurs dans la transparence de la structuration des prix des intrants et des services (Poseidom)			L'Etat s'engage à accompagner les organisations de producteurs dans la transparence de la structuration des prix des intrants et des services (POSEIDOM).	Accord immédiat
Agriculture	Contrat d'objectifs	163	7. Mise en place par l'Etat d'un contrat d'objectif sur 5 ans pour les secteurs de la diversification végétale et animale			Cette revendications reçoit un avis favorable de l'Etat mais doit être examinées avec la profession agricole et/ou les transformateurs et/ou les GMS et/ou les fournisseurs et/ou les collectivités locales et/ou les établissements bancaires	Accord pour discussion à court terme

Récapitulatif des réponses apportées aux revendications du Collectif du 5 février 2009

Etat au 13 mars 2009

Thèmes	S/Thèmes		Demandes du Collectif du 5 février 2009	Réponses des Socioprofessionnels	Réponses des Collectivités et des Parlementaires	Réponses de l'Etat	Accords
Agriculture	Intrants	164	8. Diminution du coût des intrants de 45% pour agriculture considérant la réponse de l'Etat formulée par le SEOM le 12 février 2009 (point 31)	Les fournisseurs d'intrants signataires de l'accord cadre du 10/03/2009 s'engagent à : 1) communiquer les éléments nécessaires à la formation de leur prix avant le début des travaux en commission 2) examiner tous les moyens qui permettront une baisse significative du coût des intrants pour les exploitants agricoles qui à ce jour réclament une baisse de 45%, considérant la réponse de l'Etat formulée par le SEOM le 12 février 2009 (point 31) 3) effectuer des baisses de tarifs immédiates : -18% sur 5 formules NPK utilisées par les agriculteurs en diversification végétale, -20% sur une gamme d'environ 10 produits phytosanitaires homologués pour les cultures de diversification végétale, -18% sur 8 formules d'aliments pour bétail (à définir en commission)		Réponse de l'Etat formulée par le SEOM le 12 février 2009 (point 31) : « Diminution du coût des intrants pour l'agriculture (objectif -45%) avec l'enveloppe de 13 M€ d'aide à la baisse du coût des intrants ».	Accord immédiat
Agriculture	RMI	165	9. Engagement de l'Etat pour qu'un RMI soit applicable aux agriculteurs			Cette revendications fera l'objet d'une expertise technique et/ou juridique interministérielle	Accord pour discussion à court terme
Agriculture	Minimum vieillesse	166	10. Permettre que les retraités de l'agriculture puissent toucher un revenu minimum équivalent au "minimum vieillesse".			Revalorisation des petites retraites agricoles et création d'un montant minimum de retraite. Le minimum vieillesse pour des retraités qui ont des carrières complètes est fixé à 633€ pour les agriculteurs et pour les veuves et 506 pour les conjoints	Accord immédiat
Agriculture	ICHN et MAE	167	11. Versement de la totalité des ICHN et MAE dues au titre de l'année 2007/2008			L'état s'engage à verser la totalité des aides ICHN et MAE dues au titre des années 2007 et 2008.	Accord immédiat
Agriculture	ICHN	168	12. extension de l'ICHN à tout le territoire martiniquais			L'ICHN couvre la totalité du territoire martiniquais	Accord immédiat
Agriculture	Délai de paiement	169	13. L'Etat s'engage à ce que les produits locaux soient payés par les Collectivité et les GMS à délais zéro			Relations commerciales relevant du droit commercial. Il appartient aux collectivités et aux GMS de se prononcer sur cette revendication.	En cours
Agriculture	Découvert bancaire	170	15. Appui de l'Etat pour l'obtention de découvert bancaire permanent au profit des agriculteurs et des organisations de producteurs			Cette revendications reçoit un avis favorable de l'Etat mais doit être examinées avec la profession agricole et/ou les transformateurs et/ou les GMS et/ou les fournisseurs et/ou les collectivités locales et/ou les établissements bancaires	Accord pour discussion à court terme

Récapitulatif des réponses apportées aux revendications du Collectif du 5 février 2009

Etat au 13 mars 2009

Thèmes	S/Thèmes		Demandes du Collectif du 5 février 2009	Réponses des Socioprofessionnels	Réponses des Collectivités et des Parlementaires	Réponses de l'Etat	Accords
Agriculture	Taxe foncière	171	17. Exonération de la taxe foncière sur les petites exploitations bâties et non bâties utilisées par les exploitants agricoles		Compte tenu de l'impact sur les ressources du Conseil Général, à soumettre à l'Assemblée Plénière	30. Exonération par l'Etat de la taxe foncière sur les propriétés non bâties utilisées par des exploitants agricoles (environ 2 M€). L'état répond favorablement à l'exonération, pour les petites exploitations, de la taxe foncière sur les propriétés non-bâties utilisées par les exploitants agricoles. Le point concernant la taxe foncière sur les propriétés bâties fera l'objet d'une expertise technique et/ou juridiques interministérielle	Accord pour discussion à court terme
Agriculture	Protection de l'activité	172	18. Protection des exploitations agricoles en portant à 300 m la distance minimale applicable aux ICPE en agriculture			Cette revendication sera examinée lors des états généraux	En cours
Agriculture	Dettes	173	19. Mise en place d'un fonds de désendettement total des petits agriculteurs et organisations de producteurs			Cette revendication reçoit un avis favorable de l'Etat mais doit être examinée avec la profession agricole et/ou les transformateurs et/ou les GMS et/ou les fournisseurs et/ou les collectivités locales et/ou les établissements bancaires	Accord pour discussion à court terme
Agriculture	Financement	174	20. Mise en place d'un dispositif permettant aux petits agriculteurs en diversification de pré financer les investissements subventionnés.			Cette revendications reçoit un avis favorable de l'Etat mais doit être examinées avec la profession agricole et/ou les transformateurs et/ou les GMS et/ou les fournisseurs et/ou les collectivités locales et/ou les établissements bancaires	Accord pour discussion à court terme
Agriculture	Traitement aérien	175	21. Interdiction immédiate de toute forme d'épandage aérien de pesticides, par transcription du droit communautaire en droit français, sans aucune possibilité de dérogation.			Cette revendications fera l'objet d'une expertise technique et/ou juridique interministérielle	En cours
Agriculture	Chlordécone	176	24. Création d'un fond spécifique pour aider les agriculteurs en difficultés confrontés au Chlordécone			L'Etat répond favorablement à la demande de création d'un fond spécifique pour aider les agriculteurs en difficultés confrontés au Chlordécone	Accord immédiat
Agriculture	Foncier	177	26. Réquisition des terres en friche et insuffisamment cultivées pour permettre l'installation de nouveaux agriculteurs			L'Etat émet un avis favorable à la mise en oeuvre de la procédure terres incultes mais cette revendications fera l'objet d'une expertise technique et/ou juridique interministérielle	Accord immédiat
Agriculture	Accès au littoral	178	27. Libre accès et libre circulation sur tout le littoral martiniquais			L'Etat répond favorablement à la demande de libre accès et libre circulation sur tout le littoral martiniquais.	Accord immédiat

Récapitulatif des réponses apportées aux revendications du Collectif du 5 février 2009

Etat au 13 mars 2009

Thèmes	S/Thèmes		Demandes du Collectif du 5 février 2009	Réponses des Socioprofessionnels	Réponses des Collectivités et des Parlementaires	Réponses de l'Etat	Accords
Agriculture	Protection du foncier	179	28. Protection forte des terres agricoles restantes de façon à leur garder leur destination agricoles et arrêter la spéculation foncière			Cette revendication reçoit un avis favorable de l'Etat mais doit être examinées avec la profession agricole et/ou les transformateurs et/ou les GMS et/ou les fournisseurs et/ou les collectivités locales et/ou les établissements bancaires	Accord pour discussion à court terme
Agriculture	cultures hors sol	180	29. Encadrement strict des cultures hors sol, avec un plafond de surface par exploitation et pour l'ensemble de la Martinique			Cette revendication reçoit un avis favorable de l'Etat mais doit être examinées avec la profession agricole et/ou les transformateurs et/ou les GMS et/ou les fournisseurs et/ou les collectivités locales et/ou les établissements bancaires	Accord pour discussion à court terme
Agriculture	Protection du foncier	181	30. Protection juridique stricte pour empêcher toute acquisition du foncier et de l'immobilier martiniquais par des ressortissants européens et autres à l'instar des exigences Danoise insérées dans le traité de Maastricht 2			Cette revendication sera examinée lors des états généraux	En cours
Agriculture	Programme d'objectif de développement durable	182	31. Utilisation des aides régionales et départementales au sein d'un programme d'objectif de développement durable pour l'ensemble des filières agricoles de diversification		Accord de principe pris par l'Agenda 21	Cette revendication doit être examinées avec la profession agricole et/ou les transformateurs et/ou les GMS et/ou les fournisseurs et/ou les collectivités locales et/ou les établissements bancaires	En cours
Agriculture	Suivi de l'utilisation des fonds	183	Création d'un organisme de suivi de l'utilisation des fonds regroupant les financeurs (Etat, Région, Département Europe)			Cette revendication sera examinée lors des états généraux	En cours
Agriculture	Environnement	184	Interdiction de tout aménagement dans les mangroves			L'Etat confirme que la gestion des mangroves est confiée à l'ONF et soumise au régime forestier. De ce fait tous les aménagements en dehors de ceux qui permettent leurs valorisations sont interdits	Accord immédiat
Agriculture	Environnement	185	39. Ne pas confondre curage et drainage en matière d'entretien des rivières et cours d'eau : - drainage réservé aux embouchures - curage réservé au lit de la rivière, de la source à l'embouchure.			Cette revendications fera l'objet d'une expertise technique et/ou juridique interministérielle	En cours
Agriculture	Intrants	186	L'Etat s'engage à mettre en place les moyens de contrôle de la composition et de la qualité nutritive des aliments pour animaux.			Cette revendications fera l'objet d'une expertise technique et/ou juridique interministérielle	En cours

Récapitulatif des réponses apportées aux revendications du Collectif du 5 février 2009

Etat au 13 mars 2009

Thèmes	S/Thèmes		Demandes du Collectif du 5 février 2009	Réponses des Socioprofessionnels	Réponses des Collectivités et des Parlementaires	Réponses de l'Etat	Accords
Agriculture	Etat sanitaire	187	40. Engagement de l'Etat à consacrer une enveloppe financière à la lutte contre les espèces nuisibles par leur prolifération (chiens errants, rats, gale, tique, escargot, etc.).			Cette revendication reçoit un avis favorable de l'Etat mais doit être examinées avec la profession agricole et/ou les transformateurs et/ou les GMS et/ou les fournisseurs et/ou les collectivités locales et/ou les établissements bancaires	Accord pour discussion à court terme
Agriculture	Baisse des prix		Engagement de la grande distribution à plafonner à 10% ses marges sur les produits agricoles locaux	<p>Fruits et légumes locaux : Plafonnement à 10% de la marge de 1 fruit et 1 légume par enseigne et par semaine, selon un calendrier trimestriel par enseigne établi avec les coopératives agricoles et dans la limite des disponibilités de la production locale.</p> <p>Viande fraîche locale : Plafonnement à 10% de la marge de certains articles, avec un roulement établi les WE, selon un calendrier trimestriel par enseigne établi avec les coopératives agricoles et dans la limite des disponibilités de la production locale. Cf. relevé de décision de la commission prix signé le 12/03/2009</p>		La DRCCRF vérifiera que la grande distribution respecte son engagement de plafonnement de ses marges sur les produits agricoles locaux dans le cadre du suivi du relevé de décision du 12/03/09. La DRCCRF établira un bilan de l'application du protocole dans les magasins. Cf. relevé de décision de la commission prix signé le 12/03/2009	Accord immédiat
Agriculture	Environnement	188	Envisager la réhabilitation des rivières et cours d'eau.			Cette revendication sera examinée lors des états généraux	En cours

Récapitulatif des réponses apportées aux revendications du Collectif du 5 février 2009

Etat au 13 mars 2009

Thèmes	S/Thèmes		Demandes du Collectif du 5 février 2009	Réponses des Socioprofessionnels	Réponses des Collectivités et des Parlementaires	Réponses de l'Etat	Accords
Pêche	Emploi et promotion des Martiniquais	189	Reconnaissance des métiers de la pêche Martiniquaise comme étant un métier d'utilité public. Renforcement et adaptation des cursus de formation correspondant à la réalité de ses métiers.		A soumettre à l'Assemblée Plénière du Conseil Général	La reconnaissance de la pêche comme un facteur de développement et d'aménagement du territoire de la Martinique figure dans tous les outils financiers actuellement disponibles (FEP, plan Barrier). Il sera veillé au strict respect de ces objectifs généraux dans la mise en oeuvre de ces outils en associant particulièrement la représentation professionnelle aux actions proposées au travers notamment de la consultation du CRPMEM et de la COREPAM. La mise en place d'outils de formation adaptés comme l'expérimentation en cours du CACPP sera développée avec un appui des services de l'Etat. Des modules de formations continues en termes de sécurité des marins pêcheurs seront mis en place par l'Etat en liaison avec l'EFPMA et les collectivités territoriales concernées. Par ailleurs, un bilan de l'allocation du FAF Pêche à l'EFPMA sera effectué.	Accord immédiat
Pêche	Protection de l'activité	190	Application de la clause de sauvegarde l'aquaculture et à la pêche, qui prévoit que lorsque la production locale se trouve en danger, des mesures de protection doivent être mises en place. (la formule de clause de « préférence » pour la commercialisation des produits locaux de la pêche et de l'aquaculture a été exposée en Commission)			Les conditions de faisabilité de déclenchement d'une clause de sauvegarde des produits locaux de la pêche seront examinées dans le cadre de la mise en oeuvre des dispositions visant à aider à la diminution du coût des produits importés conformément aux réglementations communautaires pertinentes sur ce point (cf R CE n °104/2000 du 17 décembre 1999). A compter du 1er avril, les contrôles des services des douanes, de la DDCCRF et des services vétérinaires seront renforcés en liaison avec les services des affaires maritimes sur les importations de produits par voie maritime. Enfin, les actions collectives de promotion de la vente du poisson local comme la fête du poisson organisée en 2008 sur Fort de France seront soutenues par l'Etat et le FEP en liaison avec les collectivités territoriales concernées	Accord pour discussion à court terme

Récapitulatif des réponses apportées aux revendications du Collectif du 5 février 2009

Etat au 13 mars 2009

Thèmes	S/Thèmes		Demandes du Collectif du 5 février 2009	Réponses des Socioprofessionnels	Réponses des Collectivités et des Parlementaires	Réponses de l'Etat	Accords
Pêche	Valorisation des produits locaux	191	Appui de l'Etat aux projets de valorisation des produits locaux, en particulier par la création d'un label "saveur Martinique".			La création d'un label "France Saveur Martinique" est en cours d'expertise et l'application aux produits de la mer sera demandée. Cette démarche s'inscrit en cohérence avec les dispositifs de signes officiels de qualité existant en France et dans l'UE. Une enveloppe de 1,6 M€ est réservée en 2009 à la Martinique pour améliorer les conditions collectives d'exploitation des entreprises de pêche dans leur environnement local. (avitaillement en glace, chambres froides, étals de vente collective du poisson), Le détail de ces actions déjà défini avec le CRPME avant les élections et les collectivités concernées sera confirmé en accord avec les nouveaux représentants du CRPME qui sera installé avant la mi-mars 2009	Accord pour discussion à court terme
Pêche	Baisse des prix	192	Création par l'Etat en 2009, d'une enveloppe de 13M€ qui permettra de diminuer d'abord le coût des produits locaux avec une priorité aux produits de première nécessité nécessaires aux produits de l'agro-alimentaire.			Les modalités d'application au secteur de la pêche et de l'aquaculture de l'enveloppe de 13 M€ destinée à diminuer le coût du fret des matières premières entrant dans la fabrication de produits locaux et permettant de favoriser la baisse des prix pour les consommateurs seront examinées avec les services du SGAR. D'ores et déjà, la Coopemar, principal fournisseur du secteur en Martinique s'engage à examiner des réductions de tarifs sur une cinquantaine de produits prioritaires pour le secteur des pêches après validation par son conseil d'administration et prise en compte de l'ensemble des réductions de charges obtenues	Accord immédiat

Récapitulatif des réponses apportées aux revendications du Collectif du 5 février 2009

Etat au 13 mars 2009

Thèmes	S/Thèmes		Demandes du Collectif du 5 février 2009	Réponses des Socioprofessionnels	Réponses des Collectivités et des Parlementaires	Réponses de l'Etat	Accords
Pêche	Baisse des prix	193	Diminution du coût des intrants de 45 % pour l'aquaculture et la pêche			1,2 M€ sont réservés par l'Etat en 2009 à la Martinique dans le cadre du plan pour une pêche durable et responsable pour subventionner dans la limite des plafonds communautaires le renouvellement des moteurs, l'équipement en froid des navires, l'amélioration de la sécurité des marins pêcheurs, et les mesures d'économie d'énergie. L'Etat fera un rappel à tous les commerces spécialisés dans la vente de matériels destinés aux professionnels de la mer dans le cadre de leur activité sur l'exonération de la TVA applicable à tous ces produits dès lors qu'ils sont destinés aux navires professionnels.	Accord immédiat
Pêche	Baisse des prix	194	Baisse du coût du matériel	La COOPEMAR s'engage à une baisse sur une liste de 50 produits les plus couramment utilisés par les pêcheurs (hors produits pétroliers). Cif liste avec références en annexe			Accord immédiat
Pêche	Revenu	195	Engagement de L'Etat pour qu'un revenu minimum soit applicable aux aquaculteurs et marin pêcheurs.			Les dispositions sur le revenu minima mensuel peuvent être appliquées aux salariés de la pêche des navires artisanaux des DOM à la suite de l'accord national du 21 février 2008. Un examen des conditions locales d'application de cet accord sera effectué par les services de l'Etat pour les armements de pêche locaux ayant plus de 2 salariés. Pour les armements de pêche exploitant des navires de plus de 12 mètres, il sera ainsi procédé à un examen des conditions de rémunération afin d'évaluer si les conditions de l'accord sont d'ores et déjà appliquées. En liaison avec le CRPMEM, une initiative sera prise pour aider à la généralisation des contrats à durée indéterminée et à la fourniture de fiches de paye sur cette catégorie d'armements. Des actions de contrôles renforcées ciblant le travail dissimulé seront déclenchées afin d'éviter les situations de concurrence déloyale pour les employeurs et les salariés	Accord immédiat

Récapitulatif des réponses apportées aux revendications du Collectif du 5 février 2009

Etat au 13 mars 2009

Thèmes	S/Thèmes		Demandes du Collectif du 5 février 2009	Réponses des Socioprofessionnels	Réponses des Collectivités et des Parlementaires	Réponses de l'Etat	Accords
Pêche	Retraite	196	Permettre que les retraités de l'aquaculture et de la pêche puissent toucher le revenu minimum vieillesse.			Les services de l'Etat soutiendront activement la création d'une association des pensionnés de la marine marchande pour relancer et intensifier les actions menées par l'ENIM en faveur des pensionnés retraités avec les plus bas revenus, en liaison avec le service social maritime. Une assistance matérielle de la DRAM sera donnée à l'association pour l'accomplissement de ses missions. Dans l'immédiat, un bilan des montants de pensions versées sera effectué par les services de l'Etat afin de s'assurer que tous les pensionnés pouvant y prétendre bénéficient des allocations permettant d'atteindre le minimum vieillesse	Accord immédiat
Pêche	Couverture sociale	197	Appui de l'Etat pour une meilleure répartition de la CPO entre le Comité National des Pêches et le Comité Régional des Pêches			L'Etat continuera d'apporter son appui aux démarches du CRPMEM pour revoir en priorité les critères de répartition de la CPO avec le comité national. Le suivi de cette question par les services de l'Etat sera intensifié sur 2009 dès la mise en place de la nouvelle équipe du CNPMEM pour régler l'ensemble des questions connexes qui en découlent (financement du service social, caisse chômage intempéries, actions du service social...)	Accord immédiat

Récapitulatif des réponses apportées aux revendications du Collectif du 5 février 2009

Etat au 13 mars 2009

Thèmes	S/Thèmes		Demandes du Collectif du 5 février 2009	Réponses des Socioprofessionnels	Réponses des Collectivités et des Parlementaires	Réponses de l'Etat	Accords
Pêche	Financements	198	Appui de l'Etat pour l'obtention d'un découvert bancaire permanent au profit des pêcheurs et aquaculteurs et des organisations de producteurs	<p>Le Crédit Maritime, principal partenaire bancaire de la pêche et de l'aquaculture, s'engage à accompagner le secteur sur des autorisations de découvert dans le cadre de sa politique générale de soutien du secteur, en complément des réductions du coût des services bancaires présentées au collectif.</p> <p>Une réduction de 5 % sur les cotisations et services suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cotisation annuelle Carte Visa Electron - Frais de virements ou Eurovirements occasionnels - Frais d'abonnement "Accès Internet" <p>Pour les pêcheurs en difficulté le Crédit Maritime est favorable à une restructuration des encours de prêts</p>			Accord immédiat

Récapitulatif des réponses apportées aux revendications du Collectif du 5 février 2009

Etat au 13 mars 2009

Thèmes	S/Thèmes		Demandes du Collectif du 5 février 2009	Réponses des Socioprofessionnels	Réponses des Collectivités et des Parlementaires	Réponses de l'Etat	Accords
Pêche	Emploi	199	Versement d'une prime en complément du dispositif mis en place par le Conseil Régional pour l'aide à l'embauche des salariés (matelot)			L'Etat procédera dans les 2 mois en liaison avec les services du conseil régional à un bilan du dispositif d'aide à l'emploi de matelot pour identifier les mesures complémentaires permettant de favoriser l'embauche de salariés dans le secteur de la pêche. Dans ce cadre, les services de l'Etat chiffreront l'ensemble des charges sociales imputées sur le salaire d'un employé. Il est rappelé par ailleurs que des baisses de charges substantielles ont déjà été mises en œuvre à compter d'avril 2008 au bénéfice de la pêche artisanale. Par ailleurs, il sera veillé à ce que le dispositif d'allocation de pré embauche lié aux jeunes de moins de 25 ans soit pleinement étendu au secteur des pêches une fois que ce dispositif aura été voté. Enfin dans le contexte du plan de développement de la pêche dans les DOM, pour les patrons devenant pour la première fois propriétaires de leurs navires, un accompagnement spécifique sera effectué par les services de la DRAM afin de faire bénéficier de l'exonération prévue au titre de la LOPOM tous les armateurs potentiellement éligibles	Accord immédiat
Pêche	Taxes	200	Exonération par l'Etat de la taxe foncière sur les petites exploitation bâtie et non bâtie utilisées par les exploitants agricoles et de la taxe de concession d'exploitation pour les aquaculteurs			Un examen des possibilités d'exonération des taxes pour les concessions aquacoles sera effectué dans le cadre des consultations effectuées sur le projet de décret sur les cultures marines applicables à l'outre-mer	Accord pour discussion à court terme
Pêche	Protection des installations	201	Mise en place par l'Etat d'un plan de protection des installations aquacoles et de la pêche			En liaison avec les dispositions applicables aux productions agricoles, les possibilités d'indemnisation du cheptel aquacole seront recherchées systématiquement dans le cadre de la mobilisation des fonds de secours	Accord immédiat

Récapitulatif des réponses apportées aux revendications du Collectif du 5 février 2009

Etat au 13 mars 2009

Thèmes	S/Thèmes		Demandes du Collectif du 5 février 2009	Réponses des Socioprofessionnels	Réponses des Collectivités et des Parlementaires	Réponses de l'Etat	Accords
Pêche	Désendettement	202	Mise en place d'un plan de désendettement total des aquaculteurs et des pêcheurs			Le Crédit Maritime apportera son expertise pour présenter le cas des entreprises de pêche les plus concernées par ce surendettement, avec l'ensemble des dettes financières, sociales et fiscales. Les mesures de l'Etat pour moderniser, restructurer et assurer la viabilité économique de la flotte de pêche de Martinique sont en place avec des réductions pérennes de charges sociales, des aides d'urgence déjà versées pour compenser le prix élevé du carburant et 2,8 M€ pour soutenir en 2009 les producteurs et la filière locale.	Accord immédiat
Pêche	Fonds d'avance	203	Mise en place d'un fond d'avance aux petits agriculteurs en diversification, aquaculteurs et aux pêcheurs.			Le mécanisme qui sera étudié pour les agriculteurs fera l'objet d'un examen rapide pour une extension aux pêcheurs et aquaculteurs dans le respect des règles particulières d'intervention de ces secteurs. Il est souligné par le crédit maritime et le cabinet Linise que les dispositifs existants de fonds de garantie régionaux et de cautionnement sont appliqués sans difficultés à la plupart des dossiers de pêche, sans engagement hypothécaires des biens personnels des marins pêcheurs. Il est annoncé par le DRAM que les possibilités d'augmenter les taux d'avance pour les projets financés au titre du programme opérationnel seront examinées favorablement au cas par cas en liaison avec les services du SGAR. Un document d'information sur les dispositions pour l'appui aux entreprises sera rédigé par le CRPMEM et mis à disposition des marins pêcheurs et aquaculteurs.	Accord immédiat
Pêche	Environnement	204	Interdiction immédiate de toute forme d'épandage aérien de pesticides et mise en place d'une veille sanitaire relative à l'utilisation des produits phytosanitaires ayant un impact sur l'environnement aquatique			L'IFREMER et la DAF (SPV) seront sollicités pour examiner la mise en place d'une cellule de veille sur cette question.	Accord immédiat

Récapitulatif des réponses apportées aux revendications du Collectif du 5 février 2009

Etat au 13 mars 2009

Thèmes	S/Thèmes		Demandes du Collectif du 5 février 2009	Réponses des Socioprofessionnels	Réponses des Collectivités et des Parlementaires	Réponses de l'Etat	Accords
Pêche	Contrat d'objectif	205	Mise en place de contrat d'objectif sur 5 ans pour les aquaculteurs et les pêcheurs			<p>Pour favoriser la pluri-activité des marins pêcheurs, les conditions d'embarquement des passagers sur les navires de pêche feront l'objet d'un traitement local pour aboutir avant l'été 2009 à la délivrance d'autorisations de transporter les passagers permettant une labellisation locale de la flottille concernée en liaison avec les structures en charge de la promotion du tourisme en Martinique. Les patrons pêcheurs optant pour une activité de transports de touristes accrue se verront également proposer par les services des affaires maritimes le nouveau régime des NUC avec la possibilité de pratiquer cette activité de façon permanente avec des moteurs hors-bord. A ce titre, l'Etat, qui a adapté localement la doctrine applicable au transport de passagers à bord des navires de pêche dans le but de permettre la pluri-activité des marins-pêcheurs, provoquera une réunion, qui tenant compte des disponibilités de chacun aura lieu durant la première semaine d'avril, avec les professionnels et les collectivités territoriales afin d'explicitier et d'améliorer les modalités de mise en œuvre de ces nouvelles réglementations. Par ailleurs, un accompagnement spécifique sera effectué par les services de la DRAM afin de faire bénéficier des aides à la diversification prévues au titre du programme opérationnel FEP, tous les armateurs potentiellement éligibles</p>	Accord immédiat

Récapitulatif des réponses apportées aux revendications du Collectif du 5 février 2009

Etat au 13 mars 2009

Thèmes	S/Thèmes		Demandes du Collectif du 5 février 2009	Réponses des Socioprofessionnels	Réponses des Collectivités et des Parlementaires	Réponses de l'Etat	Accords
Pêche	Organisation de producteur	206	Appui de l'Etat pour la mise en place d'une organisation de producteur des produits de la pêche et de l'aquaculture			En tenant compte de l'adaptation de l'organisation professionnelle des pêches, toutes les formes d'amélioration des conditions de commercialisation (organisation de producteurs, coopérative...) dans le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture seront examinées en liaison avec tous les partenaires intéressés (CRPMEM, ADEPAM, COOPEMAR) conformément aux dispositions du règlement OCM pêche et aquaculture (cf R CE n°104/2000 du 17 décembre 1999). Dans l'immédiat, les possibilités de partenariat pour le secteur de la pêche et de l'aquaculture avec les structures existantes (AMIV...) seront approfondies	Accord immédiat
Pêche	Chlodécone	207	Création d'un fond spécifique pour aider les aquaculteurs et pêcheurs en difficultés confrontés au Chlodécone			L'application du dispositif d'accompagnement du plan national chlordécone permettant notamment la gestion de la communication en temps de crise et l'accompagnement financier des aquaculteurs confrontés à des cessations totales ou partielles d'activité est en cours de mise en œuvre Pour la pêche, il sera procédé à l'examen des dispositions utiles après obtention des résultats de l'étude IFREMER en cours, sur les pêcheries concernées	Accord immédiat
Pêche	Réduction du coût en matière de construction des navires (Coque)	208	Diminuer les paramètres intervenant dans formation du coût des navires les plus couramment utilisés dans le secteur des pêches en Martinique	Les principaux (CFRP Boats et EM Composite) s'engagent à : - Une transparence totale pour présenter, documents comptables à l'appui, les paramètres de formation des prix. - Répercuter sur le produit final, les baisses de coût qui leur seraient accordées (Etat, Région)		L'Etat s'engage à examiner la faisabilité d'une révision de la nomenclature douanière concernant les peintures marines en particulier en vue de l'application d'un taux d'octroi de mer allégé	Accord pour discussion à court terme

Récapitulatif des réponses apportées aux revendications du Collectif du 5 février 2009

Etat au 13 mars 2009

Thèmes	S/Thèmes		Demandes du Collectif du 5 février 2009	Réponses des Socioprofessionnels	Réponses des Collectivités et des Parlementaires	Réponses de l'Etat	Accords
Pêche	Réduction du coût des moteurs marins	209	Diminuer les paramètres intervenant dans formation du coût des des moteurs marins les plus couramment utilisés dans le secteur des pêches en Martinique	Les motoristes s'engagent à répercuter sur le produit final les baisses de coût qui leur seraient accordées sur la taxation du produit		l'Etat s'engage à examiner dans quelle mesure les droits de douane pourraient être modifiés sur ces produits ainsi qu'à réviser en liaison avec le Conseil Régional les paramètres des aides publiques sur les moteurs (plafonds et taux d'intervention) pour des opérations de renouvellement à l'identique	Accord pour discussion à court terme
Pêche	Charges sociales	210	Charges sociales Travailleur Indépendant (T.I. :U.R.S.A.A.F) : Arrêt total des procédures en cours. Abandon total de la dette et révision des taux de charges			Les étalements de la dette ENIM seront reconduits avec un examen local de la situation de chaque marin-pêcheur. Une réduction de 50 % des intérêts moratoires sera accordée avec un étalement sur une période adaptée du versement de la dette. Les prestations comme les indemnités journalières seront rétablies dès signature des échéanciers. Pour les cotisations dites « URSAFF », l'Etat sollicitera la CMAF à l'effet de favoriser le règlement de la question des retards de paiement des cotisations des pêcheurs par la conclusion de plans d'apurement adaptés aux situations individuelles et aux capacités contributives des intéressés. L'Etat demandera à la CMAF d'étudier la possibilité d'installer une représentation sur place. Il est noté que les marins pêcheurs demandent l'arrêt des poursuites	Accord immédiat

Récapitulatif des réponses apportées aux revendications du Collectif du 5 février 2009

Etat au 13 mars 2009

Thèmes	S/Thèmes		Demandes du Collectif du 5 février 2009	Réponses des Socioprofessionnels	Réponses des Collectivités et des Parlementaires	Réponses de l'Etat	Accords
Eau	Prix de l'eau	211	Gel général des augmentations du prix de l'eau (part eau potable et part assainissement) décidées en 2009 par les collectivités en charge de la distribution de l'eau		En étude par le Conseil Général		En cours
Eau	Prix de l'eau	212	Baisse de 8% sur l'ensemble de la consommation Baisse de 8% de l'abonnement pour la part eau potable Baisse de 8% de l'abonnement pour la part assainissement	Engagement de chaque syndicat et de tout opérateur de répercuter sur le prix de l'eau toute réduction, découlant des négociations en cours, ayant une incidence sur le coût d'exploitation des services d'eau	Pour chaque consommateur, mise en place par chaque collectivité en charge de la distribution de l'eau d'une tranche 0 – 25 m3 bénéficiant d'une baisse de 10% du tarif		Accord pour discussion à court terme
Eau	Tarif social	213	Mise en place d'un tarif spécifique social au profit des plus démunis : gratuité de 30 m3 d'eau potable par an		Mise en place d'un tarif spécifique social au profit des plus démunis : gratuité de 25 m3 d'eau potable par an		Accord immédiat
Eau	Observatoire de l'eau	214	Mise en place effective avant fin 2009 de l'observatoire du prix de l'eau (service de l'ODE)		Mise en place effective avant fin 2009 de l'observatoire du prix de l'eau (service de l'ODE)		Accord immédiat
Eau	Octroi de Mer	215	Suppression de la TAOM		Cette taxe est de la seule compétence du Conseil Régional qui traite ce dossier de manière générale dans le cadre des négociations en cours ; les décisions prise en la matière par Conseil régional s'appliqueront donc le cas échéant au prix de l'eau		Accord pour discussion à court terme
Eau	TVA	216	Baisse de la TVA sur le prix de l'eau		Les parlementaires s'engagent à proposer aux débats parlementaires sur la LODEOM la suppression, sinon la baisse de TVA		Accord pour discussion à court terme
Eau	Enquête sur le prix de l'eau	217	Réalisation d'une enquête sur le prix de l'eau par une autorité ou un organisme indépendant			Audit en 2009 de l'utilisation des fonds européens sur la thématique de l'eau	Accord immédiat
Eau	Gestion unique de l'eau	218	Gestion unique de l'eau		Lancement effectif d'une réflexion pour une entité unique de gestion de l'eau en Martinique et sur les moyens de conserver un service de l'eau de qualité pour un prix unique adapté, par les services de l'Etat et les collectivités avec élaboration d'un contrat d'objectif		Accord immédiat
Eau	Gestion de l'eau	219	Adaptation de la distribution de l'eau potable aux contraintes locales liées aux risques naturels majeurs et à la sécheresse		Poursuite des efforts engagés depuis plusieurs années		Accord immédiat
Eau	Suivi	220	Mise en place d'un groupe de suivi "eau"		Accord du Conseil Général pour y participer	Communication au groupe de travail dans les mois à venir de toute information et donnée nécessaire permettant de suivre l'avancée des demandes et organisation de réunions avec les membres du groupe sur les autres sujets non encore traités	Accord immédiat

Récapitulatif des réponses apportées aux revendications du Collectif du 5 février 2009

Etat au 13 mars 2009

Thèmes	S/Thèmes		Demandes du Collectif du 5 février 2009	Réponses des Socioprofessionnels	Réponses des Collectivités et des Parlementaires	Réponses de l'Etat	Accords
Electricité	Baisse des prix	221	Maintien de la péréquation tarifaire	Au vu du risque de remise en cause à terme de la péréquation tarifaire (juillet 2010) le Collectif demande ce que l'Etat les parlementaires ainsi que les présidents des collectivités, les conseillers généraux, régionaux et maires se mobilisent afin de défendre le maintien et la continuation de la péréquation tarifaire ainsi que du tarif première nécessité.	Intervention des parlementaires afin de prolonger, au-delà de 2010, le principe de fixation des tarifs après péréquation nationale	L'Etat s'engage à maintenir le principe de péréquation tarifaire France hexagonale / DOM effective depuis 1975	Accord pour discussion à court terme
Electricité	Baisse des prix	222	Baisse du prix de l'électricité, réduction de taxes		Le syndicat mixte d'électricité de la Martinique s'engage à réduire de 25 % le taux de la taxe relative à la maîtrise de la demande d'électricité, le taux passera de 4 à 3 % Le Conseil Général veillera à ce que une attention particulière soit apportée à l'affectation d'une partie du fonds départemental de solidarité logement à la réduction de la facture énergétique des plus défavorisées. L'ensemble des parties prenantes s'engagent à minima à geler au niveau actuel les taxes qui ne pourraient pas être baissées	35 Enquête de l'Etat sur le prix de l'électricité en Martinique dans l'objectif de faire baisser les prix pour les consommateurs.	Accord immédiat
Electricité	Baisse des prix	223	Alignement du prix des prestations d'EDF Martinique et des prix constatés en France	EDF s'engage à transmettre les explications de la différence de prix des prestations entre la Corse et la France hexagonale			Accord pour discussion à court terme
Electricité	Octroi de mer	224	Plafonnement et baisse de la part du prix correspondant à la rémanence de l'octroi de mer	EDF donne son accord pour le plafonnement à 0,38 centimes d'euros avec une baisse en fonction du solde restant à recouvrer .EDF s'engage à cet effet à faire la demande d'exonération permettant d'assurer la baisse			Accord immédiat

Récapitulatif des réponses apportées aux revendications du Collectif du 5 février 2009

Etat au 13 mars 2009

Thèmes	S/Thèmes		Demandes du Collectif du 5 février 2009	Réponses des Socioprofessionnels	Réponses des Collectivités et des Parlementaires	Réponses de l'Etat	Accords
Electricité	Tarif 1ère nécessité	225	Information sur le tarif première nécessité	<p>EDF donne son accord pour réaliser une évaluation avec la CGSS des bénéficiaires potentiels du TPN à partir des données dont elle dispose et de celle de la CGSS (bénéficiaires de la CMUC) ; Ce travail se fera dans le respect des règles « informatique et liberté »</p> <p>EDF donne son accord pour renforcer son action d'information auprès des centres communaux d'action sociale, de la sécurité sociale et en s'appuyant sur le réseau des travailleurs sociaux du conseil général en vue de faire bénéficier un plus grand nombre d'abonnés potentiels de ce tarif générateur d'économies sur la facture EDF et la CGSS diffuseront par voie de presse, radio, télé et affichage dans les agences et par l'intermédiaire de la Poste si possible, toute information susceptible de permettre aux abonnés de connaître leurs droit au TPN. La CGSS informera tous les allocataires de leur droit concernant la CMUC. Il sera établi un contrat d'objectif et une commission de suivi des actions (études, communication...) visant à accroître le nombre de TPN en Martinique parmi les bénéficiaires potentiels ainsi qu'à identifier de nouvelles catégories de personnes en difficultés à même de bénéficier des conditions du TPN.</p>			Accord immédiat

Récapitulatif des réponses apportées aux revendications du Collectif du 5 février 2009

Etat au 13 mars 2009

Thèmes	S/Thèmes		Demandes du Collectif du 5 février 2009	Réponses des Socioprofessionnels	Réponses des Collectivités et des Parlementaires	Réponses de l'Etat	Accords
Electricité	Tarif 1ère nécessité	226	Elargissement des bénéficiaires	L'identification de nouvelles catégories de personnes en difficultés à même de bénéficier des conditions du TPN aurait pour objet de permettre une intervention des parlementaires en vue d'élargir le champ des bénéficiaires: -Les travailleurs pauvres et les bénéficiaires du RSTA -Les salariés rémunérés au dessous de 1,4 SMIC -Les personnes âgées percevant une retraite en dessous du minimum vieillesse - les bénéficiaires de l'allocation logement - les allocataires de l'ASSEDIC indemnisé en dessous de 1,4 SMIC -les personnes vivants en dessous du seuil de pauvreté - les travailleurs indépendants et les petites exploitations agricoles - les jeunes créateurs d'entreprises (pendant les deux premières années) - Les bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé (AAH)			Accord pour discussion à court terme
Electricité	Maîtrise d'énergie	227	Réduction de la consommation électrique des ménages par des actions de maîtrise de l'énergie	EDF s'engage à reconduire en 2009 les actions entreprises en 2008 relatives à la promotion des chauffe-eau solaires, des chauffe-eau asservis, à l'isolation, à la climatisation des professionnels. EDF s'engage à conduire une campagne sur le lampes à économie d'énergie durant les grandes vacances à un prix de la lampe inférieure à deux euros EDF s'engage à réaliser avant la fin de l'année en partenariat avec le syndicat mixte électricité et l'Agence de l'environnement et la Maîtrise de l'énergie une étude de faisabilité de la diffusion de produits blancs performants (A+ ou A++) au moindre coût EDF s'engage à renforcer ses actions de conseil et de diagnostic gratuit à la mise en service des installations, à l'installation de chauffe-eau électrique asservi et en cas d'augmentation anormale de la facture d'électricité de l'abonné	Le syndicat mixte d'électricité de la Martinique s'engage à organiser des opérations de diffusion de lampe à économie d'énergie à destination d'un public défavorisé et plus généralement de sensibilisation des populations à la maîtrise de l'énergie		Accord immédiat
Electricité	Politique énergétique	228	Promotion des énergies renouvelables		Les Présidents des collectivités, avec le Préfet, s'engagent pour la tenue d'une conférence régionale d'aménagement et du développement du territoire consacrée à l'avenir énergétique de la Martinique et à l'intégration des politiques locales avant la fin de l'année de 2009 (contrat d'objectif)	Les Présidents des collectivités, avec le Préfet, s'engagent dans la tenue d'une conférence régionale d'aménagement et du développement du territoire consacrée à l'avenir énergétique de la Martinique et à l'intégration des politiques locales avant la fin de l'année de 2009 (contrat d'objectif)	Accord immédiat

Récapitulatif des réponses apportées aux revendications du Collectif du 5 février 2009

Etat au 13 mars 2009

Thèmes	S/Thèmes		Demandes du Collectif du 5 février 2009	Réponses des Socioprofessionnels	Réponses des Collectivités et des Parlementaires	Réponses de l'Etat	Accords
Electricité	Agriculteurs	229	Conseil auprès des agriculteurs		Le syndicat mixte de la Martinique ainsi que les différentes collectivités s'engagent à apporter un conseil auprès des agriculteurs bénéficiant d'équipements électriques solaires en vu de maîtriser le montant de leurs factures et pour tout équipement préalable à conseiller sur les choix d'alimentation possible		Accord immédiat

Récapitulatif des réponses apportées aux revendications du Collectif du 5 février 2009

Etat au 13 mars 2009

Thèmes	S/Thèmes		Demandes du Collectif du 5 février 2009	Réponses des Socioprofessionnels	Réponses des Collectivités et des Parlementaires	Réponses de l'Etat	Accords
Dialogue social	Représentativité	230	Mesure de la représentativité soit faite à l'échelon martiniquais Droit de représentation dans toutes organisations paritaires		Les parlementaires s'engagent à soutenir la mise en place d'un échelon départemental de mesure de la représentativité syndicale		Accord pour discussion à court terme
Dialogue social	UES	231	Attribution à l'inspection du travail le droit de reconnaître l'existence des UES (Unité Economique et Sociale)				En cours
Dialogue social	Formation	232	Droit à l'organisation de formation économique, sociale et syndicale pour toutes les organisations syndicales de Martinique			36. Etablissement par le directeur départemental du travail sous quinze jours de la liste des organismes paritaires où ne sont pas représentés les syndicats martiniquais ; afin d'améliorer la représentation des syndicats martiniquais dans les organismes paritaires, L'Etat proposera les modifications nécessaires par voie réglementaire et accueillera favorablement les amendements parlementaires les permettant dans la loi pour le développement économique de l'Outre-Mer (discutée au Parlement à partir du 10 mars). 37. Engagement de l'Etat à faire respecter tout accord conclu entre les partenaires sociaux et à soutenir les négociations nécessaires entre le patronat et les syndicats de salariés (mise à disposition de médiateurs).	Accord pour discussion à court terme
Dialogue social	Election	233	Droit à se présenter à toutes élections professionnelles		les parlementaires s'engagent à soutenir cette demande		Accord pour discussion à court terme
Dialogue social	Délégués du personnel	234	Abaissement à 5 du seuil donnant droit à l'élection des délégués du personnel		les parlementaires s'engagent à soutenir cette demande		Accord pour discussion à court terme
Dialogue social	CHS	235	Mise en place d'un CHS et dans toutes les entreprises à partir de 5 salariés		les parlementaires s'engagent à soutenir cette demande		Accord pour discussion à court terme

Récapitulatif des réponses apportées aux revendications du Collectif du 5 février 2009

Etat au 13 mars 2009

Thèmes	S/Thèmes		Demandes du Collectif du 5 février 2009	Réponses des Socioprofessionnels	Réponses des Collectivités et des Parlementaires	Réponses de l'Etat	Accords
Santé	CHU de Fort de France et CH de Trinité	236	1. Confirmation de la sécurisation des crédits nécessaire à la reconstruction du plateau technique du CHU de Fort de France et du CHLD de Trinité :			Accord pour la reconstruction aux normes parasismiques du plateau technique du CHU de Fort de France et du CH de Trinité. Enveloppe de travaux bientôt fixée par le ministère. Taux d'accompagnement de 50% minimum pour le CHU et de 80% pour le CHT. A signaler : inscription au PO de 35 M€ pour l'opération du CHU (fonds européens).	Accord immédiat
Santé	Mise aux normes parasismiques	237	2. Programme de mise aux normes parasismiques de tous les établissements de santé			A instruire en deuxième tranche du plan Hôpital 2012 : · Hôpital des Trois-Ilets ; · Hôpital du Saint Esprit ; · Hôpital de Saint Joseph ; · CH du Carbet (pavillon enfants/adolescents) ; · Clinique Sainte Marie. L'ARH précise qu'elle est favorable sur le principe d'une remise aux normes parasismiques de tous les établissements.	Accord immédiat
Santé	Financements	238	3. Mise en place de financements bancaires spécifiques à taux bonifiés pour toutes les opérations sanitaires, médico-sociales et sociales en vue du rattrapage d'équipement à réaliser			A la demande de la DSDS un tour de table des financeurs du sanitaire, médico-social et social sera organisé en 2009 par le ministère pour une réponse adaptée. Engagement de la DSDS de tenir ces réunions dans les meilleurs délais.	Accord immédiat
Santé	Services et équipements lourds	239	4. Adaptations réglementaires nécessaires à la mise en place de tous services et équipements lourds nécessaires aux soins de la population dans un contexte ilien			L'ensemble des activités de soins et des équipements matériels lourds figurent au SROS de la Martinique. Toutes les activités hautement spécialisées existent en Martinique sauf l'activité de greffe rénale installée en Guadeloupe pour le compte de l'interrégion et l'activité de greffe cardiaque. Dans le cadre du plan santé outre-mer, le ministère fera un recensement systématique des financements MIGAC pérennes nécessaires pour les activités hautement spécialisées répondant à l'exercice du service public hospitalier en milieu insulaire.	Accord immédiat

Récapitulatif des réponses apportées aux revendications du Collectif du 5 février 2009

Etat au 13 mars 2009

Thèmes	S/Thèmes		Demandes du Collectif du 5 février 2009	Réponses des Socioprofessionnels	Réponses des Collectivités et des Parlementaires	Réponses de l'Etat	Accords
Santé	Crédits Sanitaires	240	5. Accroissement des crédits sanitaires médico-socialux et d'urgence sociale de la région Martinique jusqu'à équivalence du montant par habitant de ces mêmes enveloppes en France hexagonale			<p>L'ARH et la DSDS proposeront au ministère de mener une étude sur la base d'un cahier des charges établi conjointement avec pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> · d'évaluer dans chacun des champs sanitaire, médico-social et social, la dépense par habitant en valeur relative ; · d'évaluer le surcoût de vie chère pour le fonctionnement des institutions dans chacun des champs sanitaire, médico-social et social . <p>Au vu de la situation extrêmement préoccupante des hôpitaux et dans l'attente de l'étude, le collectif demande la revalorisation immédiate du coefficient géographique à 30% ainsi que des mesures spécifiques pour assurer le bon fonctionnement des établissements hospitaliers, et l'application de ce coefficient géographique aux actes et soins externes, ainsi qu'aux IVG. Il demande également la pérennisation du crédit de 10,5 M€ accordé suite au conflit de 2005, et la réduction de la durée d'octroi des crédits pour résorber les créances irrécouvrables, en contrepartie de la réorganisation de la chaîne de facturation par les hôpitaux.</p>	Accord pour discussion à court terme
Santé	Femmes victimes de violence - Mères célibataires en grande précarité	241	6. Mise en place de façon accélérée des institutions et moyens d'accueil, d'écoute, d'hébergement et de suivi spécifiques		Le Conseil Général a créé le Centre Départemental de Ressourcement et d'Accompagnement à la vie (CENDRA) A soumettre à l'Assemblée Plénière	<p>Le plan de développement médico-social qui a fait l'objet d'une charte signée le 8 décembre 2008 a formalisé les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> · création de 1000 places pour l'accueil de personnes âgées sur 5 ans à partir de 2009 ; · création de 750 places pour l'accueil des personnes handicapées sur 5 ans à partir de 2009 ; · des leviers d'aide à l'investissement inhérents aux places à créer ; · mise en place d'un "plan des métiers" ; · accompagnement des porteurs de projets par la création d'une plate forme CREAL (centre de ressources) ; · prise en compte d'une aide spécifique aux petites associations ; · incitation des collectivités locales pour une réservation du foncier aux fins de création de structures (ex : PLU). 	Accord immédiat

Récapitulatif des réponses apportées aux revendications du Collectif du 5 février 2009

Etat au 13 mars 2009

Thèmes	S/Thèmes		Demandes du Collectif du 5 février 2009	Réponses des Socioprofessionnels	Réponses des Collectivités et des Parlementaires	Réponses de l'Etat	Accords
Santé	Femmes victimes de violence - Mères célibataires en grande précarité	242	6. Mise en place de façon accélérée des institutions et moyens d'accueil, d'écoute, d'hébergement et de suivis spécifiques des femmes victimes de violences et des mères célibataires en grande précarité. Point étendu, à la demande du collectif, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et au secteur de la petite enfance.			<p>Le plan de relance annoncé par le président de la république prévoit une enveloppe supplémentaire de 840 000 € correspondant à 50 places supplémentaires d'hébergement social pour la Martinique.</p> <p>S'agissant de l'UFM, une dotation pluriannuelle a été accordée à cette association pour les années 2008 à 2010 par la DSDS (crédits Etat, GRSP et CUCS). Cette association bénéficie en sus de subventions du conseil général et de la CAF.</p> <p>Sur le plan sanitaire, le SROS a été modifié en décembre 2008 pour prendre en compte la création d'une filière gériatrique au CHU de Fort de France et au CH de Trinité (consultations "mémoire", hôpital de jour, SSR gériatrique, équipe mobile et soins palliatifs).</p> <p>Pour la petite enfance, l'accompagnement du conseil général a été renforcé. Le schéma de la petite enfance a été réactualisé en 2008. La ligne budgétaire qui existait pour les crèches publiques a été étendue aux crèches privées.</p>	Accord immédiat

Récapitulatif des réponses apportées aux revendications du Collectif du 5 février 2009

Etat au 13 mars 2009

Thèmes	S/Thèmes		Demandes du Collectif du 5 février 2009	Réponses des Socioprofessionnels	Réponses des Collectivités et des Parlementaires	Réponses de l'Etat	Accords
Santé	Baisse des coûts	243	7. Détermination d'un coefficient de majoration des coûts en vigueur en métropole dans les secteurs de la construction, des services et des fournitures hospitalières et qui devra servir de référence pour la passation des marchés publics hospitaliers de façon à combattre les prix imposés par des rentes de situation, des situations de monopole, voir des ententes illicites entre fournisseurs			L'ARH et la DSDS proposeront au ministère de mener une étude sur la base d'un cahier des charges établi conjointement avec pour objectifs : <ul style="list-style-type: none"> · d'évaluer dans chacun des champs sanitaire, médico-social et social, la dépense par habitant en valeur relative ; · d'évaluer le surcoût de vie chère pour le fonctionnement des institutions dans chacun des champs sanitaire, médico-social et social . Au vu de la situation extrêmement préoccupante des hôpitaux et dans l'attente de l'étude, le collectif demande la revalorisation immédiate du coefficient géographique à 30% ainsi que des mesures spécifiques pour assurer le bon fonctionnement des établissements hospitaliers, et l'application de ce coefficient géographique aux actes et soins externes, ainsi qu'aux IVG. Il demande également la pérennisation du crédit de 10,5 M€ accordé suite au conflit de 2005, et la réduction de la durée d'octroi des crédits pour résorber les créances irrécouvrables, en contrepartie de la réorganisation de la chaîne de facturation par les hôpitaux.	Accord pour discussion à court terme
Santé	TVA	244	8. Exonération de la TVA sur les matériels produits pharmaceutiques et fournitures médicales coûteux pour les hôpitaux stratégiques dans la dispensation des soins ou indispensables aux malades chroniques, personnes âgées ou handicapés, selon une liste concertée avec les hospitaliers, présidents de CME et représentants des usagers.		Engagement des parlementaires à proposer aux débats parlementaires sur la LODEOM la suppression, sinon la baisse de TVA		Accord pour discussion à court terme
Santé	Octroi de mer	245	8. Exonération de l'octroi de mer sur les matériels produits pharmaceutiques et fournitures médicales coûteux pour les hôpitaux stratégiques dans la dispensation des soins ou indispensables aux malades chroniques, personnes âgées ou handicapés, selon une liste concertée avec les hospitaliers, présidents de CME et représentants des usagers.		Engagement du Conseil Régional sur : - le maintien du taux d'octroi de mer régional à 1,5 % sur les produits exonérés - la baisse de 3 % sur l'octroi de mer		Accord pour discussion à court terme

Récapitulatif des réponses apportées aux revendications du Collectif du 5 février 2009

Etat au 13 mars 2009

Thèmes	S/Thèmes		Demandes du Collectif du 5 février 2009	Réponses des Socioprofessionnels	Réponses des Collectivités et des Parlementaires	Réponses de l'Etat	Accords
Santé	Effectifs	246	9. Dotation spécifique des crédits hospitaliers pour la mise en place urgemment des effectifs pour toutes les catégories comparables à ceux des hôpitaux de même capacité en France			L'ARH va engager un axe de travail pour : · mesurer la charge en soins des personnels soignants et son impact sur la qualité des soins ; · expertiser la répartition des emplois au sein des hôpitaux ; · dresser un état des lieux comparatif au lit du malade ; L'ARH incitera les hôpitaux à approfondir la démarche GPEC en intensifiant les formations pour améliorer les qualifications professionnelles.	Accord immédiat
Santé	Titularisation	247	10. Titularisation immédiate des contractuels de droit public et de droit privé : environ un millier Publication régulière des postes vacants. Recrutement rapide sur tous les postes vacants ne nécessitant pas de concours.		Le Conseil Général finançant ses emplois, devra être associé à toute réunion relative au plan de titularisation	Il est demandé à tous les directeurs d'hôpitaux de démarrer la procédure dans les trois mois qui suivent (échéance 31 mai 2009). La DSDS s'engage à demander au ministère de publier les postes dans un délai rapide. Organisation du concours par la DSDS dès la publication. L'ARH va demander aux directions d'établissement de formaliser un plan d'intégration progressif des contractuels sur 5 ans dans le respect des règles de recrutement de la fonction publique hospitalière en priorisant les personnels qui ont le plus d'ancienneté y compris les emplois aidés. La DSDS va inciter les structures nouvelles qui vont se créer dans le cadre du plan de rattrapage médico-social à embaucher prioritairement les personnels qui n'auront pas pu être intégrés au titre du plan de titularisation mis en œuvre dans les hôpitaux. Cette procédure vise à assainir la situation des nombreux contractuels des hôpitaux et ne saurait en aucun cas être reconduite.	Accord immédiat
Santé	Locaux pour les formations médicales et paramédicales	248	11) Mise en place programme au sein de la faculté de médecine antilles-guyane de toutes les années des études médicales; Le collectif souligne la nécessité de trouver des locaux adaptés pour accueillir l'ensemble des formations médicales et paramédicales (salles de travail, bibliothèque...) et alerte les autorités compétentes (CHU et Université).			Le ministère annonce la mise en place de la 3ème année universitaire à la rentrée 2009-2010	Accord immédiat

Récapitulatif des réponses apportées aux revendications du Collectif du 5 février 2009

Etat au 13 mars 2009

Thèmes	S/Thèmes		Demandes du Collectif du 5 février 2009	Réponses des Socioprofessionnels	Réponses des Collectivités et des Parlementaires	Réponses de l'Etat	Accords
Santé	Contrats Etude/Travail	249	12) mise en place de contrats Etat/Région études-travail en faveur des étudiants de toutes les professions médicales et paramédicales déficitaires			Il faudra contractualiser avec les établissements également pour les terrains de stage autant que pour les débouchés. Mise en place d'un véritable plan métiers négocié entre l'Etat, la région et le département dans les secteurs médico-sociaux et sociaux.	Accord immédiat
Santé	IDE/AS	250	13) Augmentation des quotas des écoles formant IDE/AS			Les parties conviennent de la nécessité de faire évoluer les quotas en fonction des besoins de la Martinique. L'évolution des quotas n'est possible qu'avec la modernisation des établissements, l'encadrement, l'existence de terrains de stage et la mise en place des financements adéquats notamment au niveau du conseil régional.	Accord immédiat
Santé	Cadres orthophonistes	251	14) Ouverture des écoles pour former sur place cadres orthophonistes			Les parties conviennent de la nécessité de faire évoluer les quotas en fonction des besoins de la Martinique. L'évolution des quotas n'est possible qu'avec la modernisation des établissements, l'encadrement, l'existence de terrains de stage et la mise en place des financements adéquats notamment au niveau du conseil régional.	Accord immédiat

Récapitulatif des réponses apportées aux revendications du Collectif du 5 février 2009

Etat au 13 mars 2009

Thèmes	S/Thèmes		Demandes du Collectif du 5 février 2009	Réponses des Socioprofessionnels	Réponses des Collectivités et des Parlementaires	Réponses de l'Etat	Accords
Santé	Quotas écoles paramédicales	252	15) Décentralisation de la compétence relative au quota des écoles paramédicales. Le collectif décide d'intervenir auprès des parlementaires pour engager une procédure législative pour la décentralisation de la compétence relative à l'augmentation des quotas des écoles.				Accord pour discussion à court terme
Santé	IDE en psychiatrie	253	16) Ecole de formation spécifique pour IDE de psychiatrie			Cette question posée aussi au niveau national n'est pas encore tranchée par le ministère.	Accord pour discussion à court terme
Santé	Médecins étrangers	254	17) Adaptation de la réglementation concernant l'installation des médecins étrangers			La DSDS a mené une étude et engagé une procédure visant à assouplir la réglementation concernant les conditions d'installation des médecins étrangers. Engagement que ce dossier aboutisse urgemment	Accord immédiat
Santé	Maisons pluridisciplinaires de santé	255	18) Financement Etat - Région spécifique en faveur du développement de maisons de santé suppléant le déficit de médecine libérale dans chacun des arrondissements de la Martinique. Le collectif insiste pour la poursuite des actions engagées.			Des crédits sont disponibles à la MRS (ARH/CGSS) pour financer plusieurs projets d'installation de maisons pluridisciplinaires de santé dans les zones déficitaires et il n'y pas de "porteurs de projets". Une démarche est engagée par la Mission Régionale de Santé depuis deux ans.	Accord immédiat
Santé	Démographie des professions de santé	256	19) Financement Etat- Région de l'aide à l'installation de médecins dans les communes ou groupes de communes dépourvus de médecin			Des incitations financières existent : honoraires majorés de 20%, défiscalisation des astreintes...sans résultats. Cf. point 17 et 18.	Accord immédiat
Santé	Démographie des professions de santé	257	20) Renforcement des sanctions réglementaires contre les médecins faisant obstruction à la CMU			Le projet de loi HPST (art. 18) donne la possibilité aux caisses de sanctionner les médecins et les paramédicaux en question. La proposition de remettre un coupon aux bénéficiaires de la CMU qui servira de document de plainte recueille l'avis favorable du ministère.	Accord immédiat
Santé	Handicap et minima sociaux	258	21) Relèvement du taux de l'AAH et des autres minima sociaux à hauteur du différentiel du coût de la vie entre la Martinique et la France – prise en compte du ticket modérateur			Il est demandé au collectif de saisir les parlementaires pour une proposition législative qui adapte les taux de l'AAH et des minima sociaux au coût de la vie dans les DOM. La DSDS s'engage à relayer cette demande auprès de l'administration centrale.	Accord pour discussion à court terme
Santé	Handicap et minima sociaux	259	22) Mise en place de mécanismes transitoires de compensation des moyens insuffisants des collectivistes, nécessaires au fonctionnement des institutions à créer de façon à accélérer dans le secteur médico social.			La perspective de la mise en place au niveau de la sécurité sociale du "5ème risque" qui va prendre en charge la dépendance devrait desserrer la pression financière sur le département.	Accord pour discussion à court terme

Récapitulatif des réponses apportées aux revendications du Collectif du 5 février 2009

Etat au 13 mars 2009

Thèmes	S/Thèmes		Demandes du Collectif du 5 février 2009	Réponses des Socioprofessionnels	Réponses des Collectivités et des Parlementaires	Réponses de l'Etat	Accords
Santé	Handicap et minima sociaux	260	Le Collectif demande au Conseil Général de s'engager sans attendre dans le développement des structures médico-sociales.		Le Conseil Général confirme son engagement dans le développement des structures médico sociales dans le cadre du schéma départementale		Accord pour discussion à court terme
Santé	Aide aux petites associations	261	23) Aide au fonctionnement et a l'accompagnement des petites associations porteuses de projets et d'accompagnements des opérateurs Le collectif demande qu'une large information soit faite au sujet des aides qui existent au niveau des collectivités.		Le Conseil Général partage cette avis	Cf. point 6 (création d'une plate forme CREA) La DSDS ne dispose pas de ligne budgétaire pour financer les frais de siège des petites associations mais néanmoins elle va leur apporter un soutien dans le portage de leurs projets grâce à la mise en place du CREA (250 000 € ont été délégués à cet effet).	Accord immédiat
Santé	Toxicomanie	262	24) Mise en place des moyens nécessaires a une prise en charge adaptée et suffisante des jeunes crackés et autres addictions dans les domaines de la prévention, des soins, de l'hébergement thérapeutique et de l'insertion			L'ARH et la DSDS sont favorables à la mise en place d'une filière complète pour la prise en charge des consommateurs de crack (prévention, soins, dépistage). · L'ARH accorde un crédit supplémentaire pour développer l'équipe mobile de rue, d'intervention et de crise (EMRIC) pour accroître ses interventions dans les communes ; · L'ARH met en place un crédit d'investissement pour la construction d'un bâtiment de psychiatrie au CHU (10 M€) qui comprendra un service sanitaire de 35 places d'accueil addictions et crack. Début des travaux : fin 2009, durée : 12 mois. · L'équipe médicale du CHU doit s'articuler avec les services socio-éducatifs et de l'emploi pour mettre en place des dispositifs de réinsertion ; · La DSDS recherchera auprès de la MILDT et de la DGAS les moyens de prévention et de recherche pour une approche interrégionale et caribéenne.	Accord immédiat
Santé	Errance	263	25) Développements des moyens de recherche adaptés dans les domaines du crack et de l'errance a la Martinique			Un plan d'accueil et d'insertion de ces personnes sera élaboré par toutes les parties concernées (Etat, Conseil Général, communes), avec premières propositions sous trois mois.	Accord immédiat

Récapitulatif des réponses apportées aux revendications du Collectif du 5 février 2009

Etat au 13 mars 2009

Thèmes	S/Thèmes		Demandes du Collectif du 5 février 2009	Réponses des Socioprofessionnels	Réponses des Collectivités et des Parlementaires	Réponses de l'Etat	Accords
Santé	Soins pour tous	264	26) Suppression de toutes les mesures financières qui pénalisent les patients (forfait 1€ / consultation – 18 € / acte supérieur a 91 €)			La loi de financement de la sécurité sociale prévoit déjà l'exonération du forfait de 1 € pour les bénéficiaires de la CMU, les femmes enceintes et les enfants de moins de 16 ans. L'Etat encourage la souscription d'une complémentaire santé en accordant des aides pour le paiement des cotisations. Un amendement de la loi HPST prévoit d'ores et déjà le relèvement de l'aide (400 à 500 €) L'exonération totale ne peut être réalisée que dans le cadre de la loi.	Accord pour discussion à court terme
Santé	Chlordécone	265	27. Enquete épidémiologique sur les conséquences des pesticides et notamment du Chlordécone et autres produits dangereux			Les actions mises en place pour protéger la santé des populations : Renforcement du dispositif de surveillance : · Renforcement du registre du cancer ; · Création d'un registre interrégional des malformations congénitales ; · Développement de la toxicovigilance aux Antilles Etudes épidémiologiques : · Etude sur les cancers de la prostate en Guadeloupe · Incidence des malformations congénitales de l'appareil génital masculin · Etude du registre des cancers de Martinique sur les cas de cancer qui pourraient être associés à l'exposition aux pesticides ; · Suivi épidémiologique des travailleurs qui ont été exposés à la chlordécone et autres pesticides. Mise en place du conseil scientifique pour apprécier le niveau de risque sanitaire, rechercher les études complémentaires à mettre en œuvre et la stratégie globale à développer.	Accord immédiat

Récapitulatif des réponses apportées aux revendications du Collectif du 5 février 2009

Etat au 13 mars 2009

Thèmes	S/Thèmes		Demandes du Collectif du 5 février 2009	Réponses des Socioprofessionnels	Réponses des Collectivités et des Parlementaires	Réponses de l'Etat	Accords
Santé	Amiante	266	Mise en place d'une indemnisation spécifique au bénéfice des malades victimes de l'amiante Allocation par les collectivités et la CGSS des moyens matériels et financiers nécessaires au fonctionnement de l'association Martiniquaise des victimes de l'amiante (AMVA)			L'Etat s'engage à mener à son terme l'enquête en cours concernant l'importance de l'amiante dans la région Martinique (Bâtiments publics, hôpital, industrie service). Les conclusions de cette étude seront rendues publiques la DSDS s'engage à tout faire pour assurer la prise en charge des malades de l'amiante notamment la prise en charge immédiate des dossiers des malades transférés de la métropole vers la Martinique.	Accord immédiat
Santé	Epandage aérien	267	28. Arrêt de l'épandage aérien des pesticides. Le Collectif du 5 février précise qu'il est opposé à toute dérogation. Le collectif demande également aux parlementaires de se mobiliser pour s'opposer à toute dérogation et promouvoir une agriculture saine et durable			La DSDS informe le collectif de l'existence d'une directive européenne demandant l'arrêt de l'épandage aérien dans les deux ans. En l'état, la DGS pense émettre un avis défavorable, la décision appartenant cependant au ministère de l'agriculture.	Accord pour discussion à court terme
Santé	Loi HPST	268	29. Respect de la représentation syndicale dans les instances				Accord pour discussion à court terme
Santé	Coopération et complémentarité	269	30. Coopération et complémentarité sans perte d'emploi, d'activité, informer la population.			Le projet médical de territoire en cours d'examen par la CRC comprenant tous les partenaires se fixe pour objectif d'améliorer les coopérations. Une sous-commission sociale a été créée, notamment pour informer les agents hospitaliers. Il lui sera également proposé d'informer la population.	Accord immédiat
Santé	Salaires	270	31. Tout accord cadre portant sur l'augmentation de 200 € dans le secteur privé et applicable au secteur public sera appliqué à la fonction publique hospitalière hospitalière concernés par les modalités d'application de l'accord.			Le RSTA s'applique à tous les salariés qui travaillent dans le secteur public avec une relation contractuelle, qu'elle soit de droit privé ou de droit public Cf accord cadre sur l'amélioration des revenus et des salaires de la FP d'état Hospitalière et Etablissements publics signé le 10/03/09	Accord immédiat
Santé	Retraite	271	32. Intégration de la prime de vie chère et de toutes les primes dans le calcul de la retraite.		Les parlementaires s'engagent à demander l'extension par voie réglementaire pour les fonctionnaires de Martinique du dispositif de pension qui tient compte de l'indemnité de vie chère mise en place à la Réunion	L'intégration de la prime de vie chère et de toutes les primes dans le calcul de la retraite ne peut pas être décidée à l'échelon régional. Cette mesure relève de la loi.	Accord pour discussion à court terme

Récapitulatif des réponses apportées aux revendications du Collectif du 5 février 2009

Etat au 13 mars 2009

Thèmes	S/Thèmes		Demandes du Collectif du 5 février 2009	Réponses des Socioprofessionnels	Réponses des Collectivités et des Parlementaires	Réponses de l'Etat	Accords
Transport de personnes	Autorité unique (AOTU)	272	Mise en place d'une autorité organisatrice de transport unique (AOTU)		Dossier confié aux parlementaires : en vue de l'adaptation de la loi 82-1153 du 30/12/1982 (LOTI) En attendant la Collectivité unique, le Conseil Général considère qu'un syndicat mixte apparaît plus facile plus à mettre en œuvre	L'Etat est d'accord sur le principe de prendre des mesures d'adaptation de la LOTI. Cet accord se concrétisera dans l'article 11 du projet de loi de programme relatif à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement. Ce sujet sera abordé dans le cadre des Etats Généraux. L'Etat soutiendra toute démarche de création d'un syndicat mixte regroupant les AOT existantes	Accord pour discussion à court terme
Transport de personnes	Terrestre	273	Mise en place d'un véritable transport terrestre des usagers uniques sur tout le territoire avec des tarifs beaucoup plus à la portée des petits salaires et faibles revenus	Les transporteurs par taxis collectifs sur les lignes interurbaines indiquent que dans la situation actuelle d'exploitation aux risques et périls, les transporteurs ont déjà beaucoup de difficultés à avoir des revenus corrects. Dans ces conditions, aucune baisse de tarif n'est possible à court terme. Par contre, à moyen terme, si les transporteurs obtiennent la détaxe à la pompe du gasoil, ils s'engagent à la répercuter, au moins partiellement sur les tarifs pratiqués, tout en signalant que ces tarifs sont administrés. Ils s'engagent aussi, selon le vœu du Collectif, à s'associer à la réflexion et à la mise en œuvre d'une nouvelle organisation du transport à la Martinique.	La CACEM a déjà décidé pour 2009 d'une évolution de la politique tarifaire permettant une réduction importante du coût pour l'usager, il n'est pas possible d'aller au-delà pour le moment du fait de contraintes juridiques. Par contre, à l'échéance d'un an, la CACEM s'engage, dans le cadre de la nouvelle délégation de service public actuellement en cours de consultation, à développer une politique tarifaire sociale orientée vers les personnes de revenus modestes. Le Conseil Général rappelle avoir proposé une nouvelle convention aux taxis collectifs incluant la mise en place d'une billetterie, 270 transporteurs sur 472 l'ont signée.		Accord pour discussion à court terme
Transport de personnes	Maritime	274	Création d'un réseau de transport secondaire maritime	L'unique Opérateur, actuellement en plan de continuation, indique qu'il ne lui est pas possible de faire des efforts tarifaires ou d'élargir les plages horaires de service, sauf si une collectivité lui vient en aide, au-delà de ce que le Conseil Général fait déjà en terme de transport scolaire. Il s'engage par contre à répercuter sur l'usager les subventions qu'il pourrait recevoir. Il note que même sans aide, le tarif pratiqué sur la liaison transrade est très inférieur au coût du transport en commun terrestre. Néanmoins, s'agissant de sa politique tarifaire, l'Opérateur est d'accord, en complément de ce qui existe déjà, pour instaurer des cartes d'abonnement nominative permettant notamment aux salariés de la fonction publique d'être remboursé à hauteur de 50% par leurs employeurs.		L'Etat est d'accord pour appuyer un amendement parlementaire visant à désigner la collectivité organisatrice pour les transports maritimes intérieurs, lui permettant alors de préparer des délégations de service public (DSP) incluant des obligations de service public et les compensations afférentes. Le PO FEDER 2007-2013 sera mobilisé.	Accord pour discussion à court terme

Récapitulatif des réponses apportées aux revendications du Collectif du 5 février 2009

Etat au 13 mars 2009

Thèmes	S/Thèmes		Demandes du Collectif du 5 février 2009	Réponses des Socioprofessionnels	Réponses des Collectivités et des Parlementaires	Réponses de l'Etat	Accords
Transport de personnes	Continuité territoriale	275	Continuité territoriale			Le nouveau dispositif en préparation, dénommé Dotation de Continuité Territoriale, DCT, unifiera à la fois l'AVA et le passeport mobilité du CROUS. Financée par l'Etat, elle servira à financer de 35 à 40 000 billets pour la Martinique, destinés aux personnes de revenus modestes. Ce dispositif devrait être en place avant la fin 2009. En sus, les chartes d'engagement volontaires signées par les 3 compagnies desservant Fort-de-France depuis la France hexagonale, donnent la possibilité aux domiens travaillant et résidant en France hexagonale, vivant en dessous du seuil de pauvreté et qui ne sont pas revenus depuis 10 ans et dans leur territoire originaire, de voyager à moindre coût.	Accord pour discussion à court terme
Transport de personnes	Etudiants	276	Tarif étudiant pour tous transports				En cours
Transport de personnes	Formation professionnelle adaptée	277	Une formation professionnelle ouverte à tous ceux qui veulent obtenir le certificat de capacité dans le secteur du transport		La professionnalisation peu conduire à l'atomisation de la profession et peut faire obstacle au regroupement	L'Etat mobilisera le FSE (PO 2007-2013)	Accord immédiat
Transport de personnes	Retraite	278	Aide à la cessation d'activité couplée avec la reconstitution des droits à une pension de retraite à taux complet				En cours
Transport de personnes	protection sociale	279	Rénover les ETI notamment des transporteurs par un organisme unique de gestion de la totalité de la protection sociale				En cours

Récapitulatif des réponses apportées aux revendications du Collectif du 5 février 2009

Etat au 13 mars 2009

Thèmes	S/Thèmes		Demandes du Collectif du 5 février 2009	Réponses des Socioprofessionnels	Réponses des Collectivités et des Parlementaires	Réponses de l'Etat	Accords
Transport aérien	Baisse des prix	280	Le Collectif du 5 février estime que les lignes aériennes sur les Antilles ne sont pas déficitaires et qu'en conséquence, les compagnies doivent contribuer à la baisse des prix.		Les Parlementaires s'engagent à intervenir au plan national pour obtenir une baisse rapide de la surcharge carburant.	Le nouveau dispositif en préparation, dénommé, unifiera à la fois l'AVA et le passeport mobilité du CROUS. Financé par l'Etat, il servira à financer de 35 à 40 000 billets pour la Martinique, destinés aux personnes de revenus modestes. La DCT concerne des personnes non imposables (jeunes ou personnes âgées sans revenus, plus les étudiants). Le dispositif sera ouvert à tous les résidents martiniquais sous condition de ressource. L'Etat poursuivra ces contacts avec les compagnies low cost afin de développer la concurrence vers la France hexagonale.	En cours

Récapitulatif des réponses apportées aux revendications du Collectif du 5 février 2009

Etat au 13 mars 2009

Thèmes	S/Thèmes		Demandes du Collectif du 5 février 2009	Réponses des Socioprofessionnels	Réponses des Collectivités et des Parlementaires	Réponses de l'Etat	Accords
Transport aérien	Charte de déontologie	281	Signature par le syndicat des agences de voyage et chacune des trois compagnies d'une charte déontologique garantissant à l'usager une information complète sur les tarifs proposés aux abords de sa date de départ souhaitée en fonction de ses contraintes	La Chambre syndicale Antilles-Guyane des agences de voyage et les trois compagnies aériennes opérant sur les vols transatlantiques, AIR France, AIR CARAIBES et CORSAIR FLY, s'engagent à travers une charte déontologique : - à informer et conseiller l'ensemble de la clientèle sur les tarifs aériens disponibles au moment de la demande et les conditions d'application de ces tarifs entre J-3 et J+3 par rapport à la date demandée, - à proposer le meilleur prix par rapport à la demande du client et aux contraintes de départ.			Accord immédiat
Transport aérien	Taxe régionale d'embarquement	282	Suppression de cette taxe créée par le Conseil Régional pour faire face à un déficit temporaire qui n'existe plus.	la suppression de cette taxe de 4,50 € ne serait pas significative sur le prix final du billet	Attente réponse de la Région		En cours
Transport aérien	Franchise bagage	283	Augmentation de la franchise	les compagnies refusent l'augmentation de la franchise bagage pour l'année 2009, précisant que cela a été fait en 2008 Corsair 40 kg Air Caraïbes 25 kg Air France 25 kg			Refus
Transport aérien	Surcharge carburant	284	Le Collectif du 5 février estime qu'elle obère considérablement le prix du billet mais est aussi conscient que sa modification ne relève pas d'une décision locale. Il demande aux représentants des compagnies aériennes de la remonter auprès de leurs directions générales sa demande, attend retour rapide quant à de leurs positions.	Les trois compagnies aériennes s'engagent à faire remonter à leur direction générale respective la nécessité de réduire rapidement le montant appliqué actuellement en surcharge carburant.			Accord immédiat
Transport aérien	Détaxe carburant	285	Les taxis collectifs, les bus et le transport inter baie maritime souhaitent une détaxe à la pompe carburant Reversement partiel du FIRT		La Région étudie le dossier Refus de la Région pour le reversement du FIRT		En cours

Récapitulatif des réponses apportées aux revendications du Collectif du 5 février 2009

Etat au 13 mars 2009

Thèmes	S/Thèmes		Demandes du Collectif du 5 février 2009	Réponses des Socioprofessionnels	Réponses des Collectivités et des Parlementaires	Réponses de l'Etat	Accords
Transport aérien	Emploi et promotion des Martiniquais	286	Engagement des compagnies pour des embauches avec préférence régionale en matière d'embauche à compétence égale	Les trois compagnies appliquent dans leur charte de déontologie un recrutement quasi local			Accord immédiat

Récapitulatif des réponses apportées aux revendications du Collectif du 5 février 2009

Etat au 13 mars 2009

Thèmes	S/Thèmes		Demandes du Collectif du 5 février 2009	Réponses des Socioprofessionnels	Réponses des Collectivités et des Parlementaires	Réponses de l'Etat	Accords
TPE – ETI - Les Commerces et Services de proximité	Sociale	287	Révision du système social des ETI au profit d'un pacte emploi Etat /salarié/entreprise		Les parlementaires s'engagent à soutenir l'examen de l'exonération des cotisations sociales personnelles des dirigeants		Accord pour discussion à court terme
TPE – ETI - Les Commerces et Services de proximité	Sociale	288	Apurement des dettes (Urssaf, Ircam, Assedic, RSI),				En cours Attente plénière 17 mars 09
TPE – ETI - Les Commerces et Services de proximité	Sociale	289	Annulation de taxation d'office				En cours Attente plénière 17 mars 09
TPE – ETI - Les Commerces et Services de proximité	Sociale	290	Application d'un revenu minimum d'activité				En cours Attente plénière 17 mars 09
TPE – ETI - Les Commerces et Services de proximité	Sociale	291	Application d'un minimum vieillesse 633€				En cours Attente plénière 17 mars 09
TPE – ETI - Les Commerces et Services de proximité	Sociale	292	Le RSI en Martinique et ses dysfonctionnements				En cours Attente plénière 17 mars 09
TPE – ETI - Les Commerces et Services de proximité	Sociale	293	Exonération des cotisations d'allocations familiales les femmes « travailleurs indépendants ».				En cours Attente plénière 17 mars 09
TPE – ETI - Les Commerces et Services de proximité	Développement	294	Commission paritaire des grands et petits commerces spécialisés ou non et centrales d'achats (grossistes)				En cours Attente plénière 17 mars 09
TPE – ETI - Les Commerces et Services de proximité	Développement	295	Charte de bonnes pratiques entre les détaillants et grossistes, pour veiller à l'équilibre commercial territorial				En cours Attente plénière 17 mars 09
TPE – ETI - Les Commerces et Services de proximité	Développement	296	Revitalisation des centres villes				En cours Attente plénière 17 mars 09
TPE – ETI - Les Commerces et Services de proximité	Développement	297	Gestion du port et de l'aéroport par la collectivité Régionale				En cours Attente plénière 17 mars 09

Récapitulatif des réponses apportées aux revendications du Collectif du 5 février 2009

Etat au 13 mars 2009

Thèmes	S/Thèmes		Demandes du Collectif du 5 février 2009	Réponses des Socioprofessionnels	Réponses des Collectivités et des Parlementaires	Réponses de l'Etat	Accords
TPE – ETI - Les Commerces et Services de proximité	Développement	298	La représentation des organisations professionnelles de toutes formes de commerce auprès des différentes instances et présence dans les commissions paritaires et les espaces de décisions économiques				En cours Attente plénière 17 mars 09
TPE – ETI - Les Commerces et Services de proximité	Développement	299	Exonérations des frais bancaires, majorations et intérêts de retard qui pourraient être dus suite à la crise sociale de février 2009.				En cours Attente plénière 17 mars 09
TPE – ETI - Les Commerces et Services de proximité	Fiscal	300	Protection automatique des biens propres				En cours Attente plénière 17 mars 09
TPE – ETI - Les Commerces et Services de proximité	Fiscal	301	Exonération de la taxe professionnelle dès 2009				En cours Attente plénière 17 mars 09
TPE – ETI - Les Commerces et Services de proximité	Fiscal	302	Exonération de la taxe d'habitation pour utilisation commerciale et artisanale				En cours Attente plénière 17 mars 09
TPE – ETI - Les Commerces et Services de proximité	Fiscal	303	Plafonds franchise de TVA à revoir.				En cours Attente plénière 17 mars 09
TPE – ETI - Les Commerces et Services de proximité	Endettement	304	Moratoire immédiat des poursuites sociales et fiscales			Relève de la CGSS	Accord pour discussion à court terme
TPE – ETI - Les Commerces et Services de proximité	Statut	305	Révision du statut d'auto entrepreneur car dangereux pour 972		Les Collectivités s'engagent à remonter cette difficulté aux ministères concernés	L'Etat s'engage à remonter cette difficulté aux ministères concernés	Accord pour discussion à court terme
TPE – ETI - Les Commerces et Services de proximité	Carburant	306	Prix professionnel pour les transporteurs		Les Collectivités s'engagent à remonter cette difficulté aux ministères concernés	L'Etat s'engage à soutenir la démarche à l'image du secteur de la pêche	Accord pour discussion à court terme
TPE – ETI - Les Commerces et Services de proximité	Contrôle des aides publiques aux entreprises	307				Dans les entreprises de 50 salariés ou plus, les aides publiques directes (Etat, Collectivités territoriales, Union européenne) feront désormais l'objet d'une information et d'une consultation du Comité d'entreprise dès leur attribution	Accord immédiat

Récapitulatif des réponses apportées aux revendications du Collectif du 5 février 2009

Etat au 13 mars 2009

Thèmes	S/Thèmes		Demandes du Collectif du 5 février 2009	Réponses des Socioprofessionnels	Réponses des Collectivités et des Parlementaires	Réponses de l'Etat	Accords
TPE – ETI - Les Commerces et Services de proximité	LODEOM	308				26. Adaptation, en concertation avec les parlementaires et les socioprofessionnels, des paramètres de la LODEOM (discutée au Parlement à partir du 10 mars), notamment pour mieux soutenir les entreprises les plus fragiles et les petites entreprises.	Accord pour discussion à court terme
TPE – ETI - Les Commerces et Services de proximité	Législation	309	Mise en place d'un observatoire régional des commerces de moins de 300m ² , des TPE-ETI dans tous les secteurs				En cours Attente plénière 17 mars 09
TPE – ETI - Les Commerces et Services de proximité	Législation	310	Réglementer la distribution alimentaire ou non alimentaire dans les DOM				En cours Attente plénière 17 mars 09
TPE – ETI - Les Commerces et Services de proximité	Législation	311	Réglementer les services bancaires et intérêts de prêt dans les DOM				En cours Attente plénière 17 mars 09
TPE – ETI - Les Commerces et Services de proximité	Législation	312	Réviser et généraliser le contrat de professionnalisation				En cours Attente plénière 17 mars 09
TPE – ETI - Les Commerces et Services de proximité	Hôtellerie Restauration	313	Baisse du taux de TVA dans la restauration sur place				En cours Attente plénière 17 mars 09
TPE – ETI - Les Commerces et Services de proximité	Hôtellerie Restauration	314	Protection de la gastronomie martiniquaise, des petites structures hôtelières et des petits métiers du tourisme.				En cours Attente plénière 17 mars 09
TPE – ETI - Les Commerces et Services de proximité	Hôtellerie Restauration	315	Assurances des biens et des personnes quant aux aléas climatiques, intempéries, cyclones et risques sismiques				En cours Attente plénière 17 mars 09
TPE – ETI - Les Commerces et Services de proximité	Hôtellerie Restauration	316	Convention entre les fournisseurs et les socioprofessionnels sur la baisse des prix de l'eau, l'énergie le gaz,				En cours Attente plénière 17 mars 09
TPE – ETI - Les Commerces et Services de proximité	Hôtellerie Restauration	317	Mise en place de la commission départementale d'attribution du titre de maître restaurateur,				En cours Attente plénière 17 mars 09
TPE – ETI - Les Commerces et Services de proximité	Hôtellerie Restauration	318	Réglementer les non sédentaires stationnés aux bords des routes				En cours Attente plénière 17 mars 09

Récapitulatif des réponses apportées aux revendications du Collectif du 5 février 2009

Etat au 13 mars 2009

Thèmes	S/Thèmes		Demandes du Collectif du 5 février 2009	Réponses des Socioprofessionnels	Réponses des Collectivités et des Parlementaires	Réponses de l'Etat	Accords
TPE – ETI - Les Commerces et Services de proximité	Hôtellerie Restauration	319	Renforcement des aides à l'investissement et à la modernisation aux petites structures d'hébergement (gîtes, meublés de tourisme, maisons d'hôte, petites résidences hôtelières de moins de 5 chambres).				En cours Attente plénière 17 mars 09
TPE – ETI - Les Commerces et Services de proximité	Hôtellerie Restauration	320	Application de la continuité territoriale pour les déplacements professionnels.				En cours Attente plénière 17 mars 09